



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DISPOSITIF DE SUIVI DU PAR NITRATES

09 décembre 2024

Ordre du jour

- Présentation des indicateurs de suivi et d'évaluation du 6ème PAR (qualité de l'eau, pratiques culturelles et contexte agricole, pression azotée)
- Information sur la mise en œuvre du 7ème PAR



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI DU PAR NITRATES

INDICATEURS DE SUIVI DU 6ème PAR :

- **Données nitrates dans l'eau**
- Contexte agricole et pratiques culturales
- Pression azotée

Description des données

Indicateurs utilisés :

- Concentration** en NO₃⁻ : dans le domaine de validité (>seuil de quantification [0,5 mg/L] et < au seuil de saturation) ;
- P90** : valeur du percentile 90 sur un point de prélèvement donné pour une année donnée (= valeur max si < 10 prélèvements par an).

Exemple sur deux stations :

2013	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Station 4103960 (11 analyses)	23 (P90)	17	19	15	15	30 (max)		3	4	9	20	20
2016	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Station 4102550 (5 analyses)				42		38,7		45		48,8 (max = P90)		37,6

- Tendance** : calculée si le point de prélèvement compte au moins 5 analyses sur une période de 10 ans (sur 5 années consécutives).

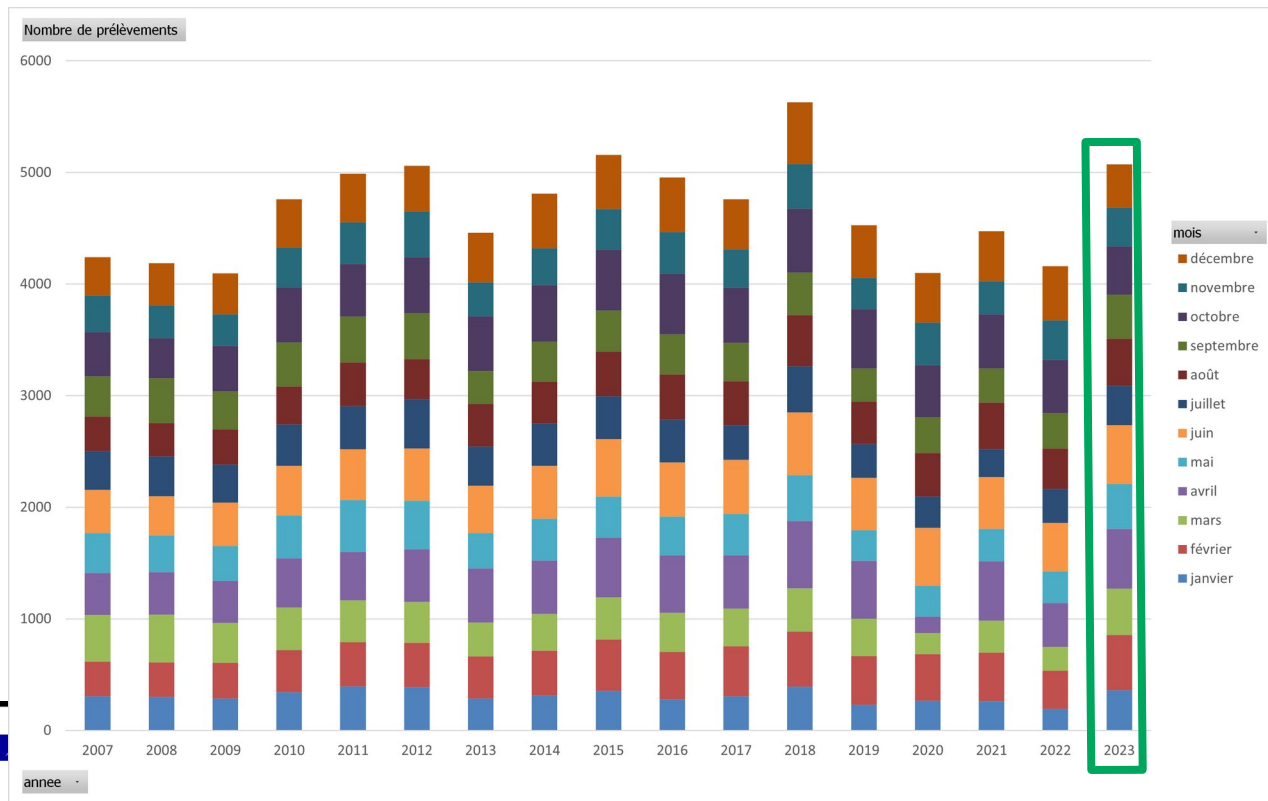
Description des données

- **Origine des données :**
 - Eaux de surface (ESU) : base Naïades pour les données agence de l'eau + base SIS'eaux pour le suivi ARS
 - Eaux souterraines (ESO) : base ADES + données ARS
- **Points de prélèvement** : une station de mesure relative à l'environnement (agence, réseau local, etc.) ou un captage (usage AEP, ALI, etc.)
- **Période considérée : 2007-2023**
→ plus de 74721 analyses effectuées et valorisées

Données 2007-2023 et indicateurs PAR disponibles sur le datalab'eau DREAL
<http://www.datalabeau.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

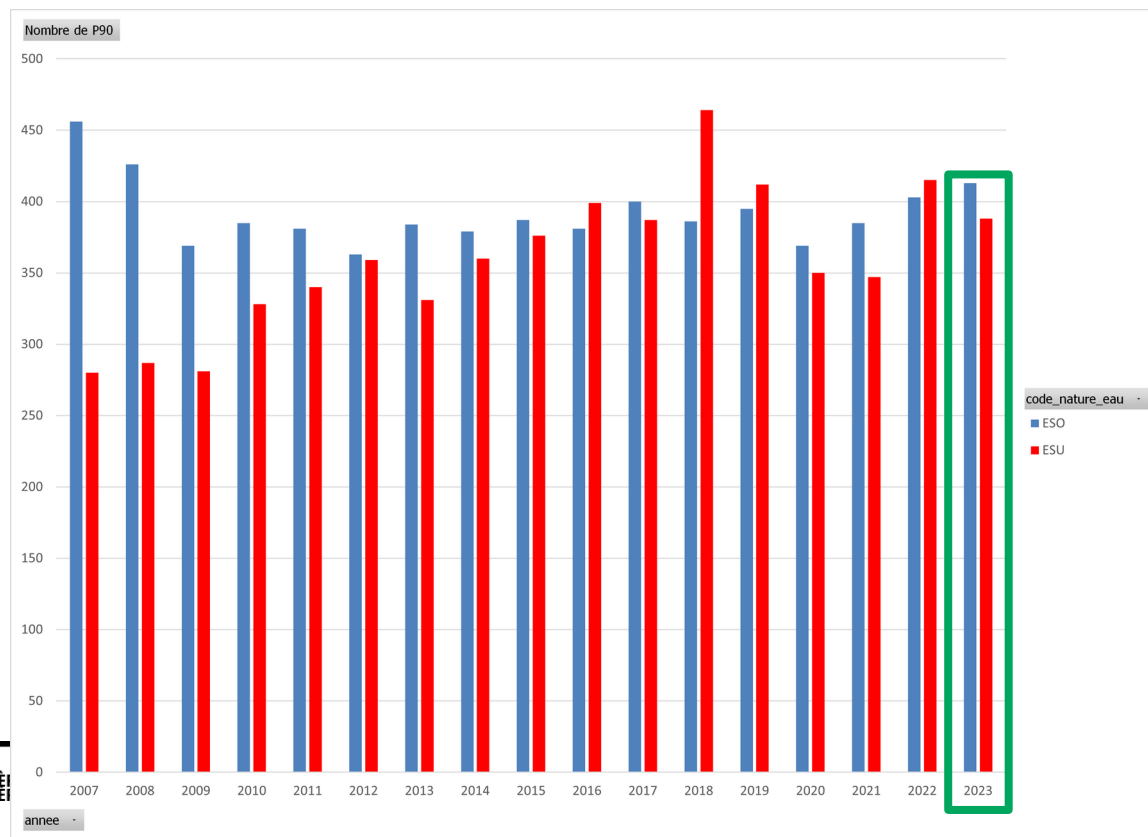
Description des données ESO et ESU

- Nombre de prélèvements par an et par mois : ESO et ESU → stabilité du nombre de suivis



Description des données ESO et ESU

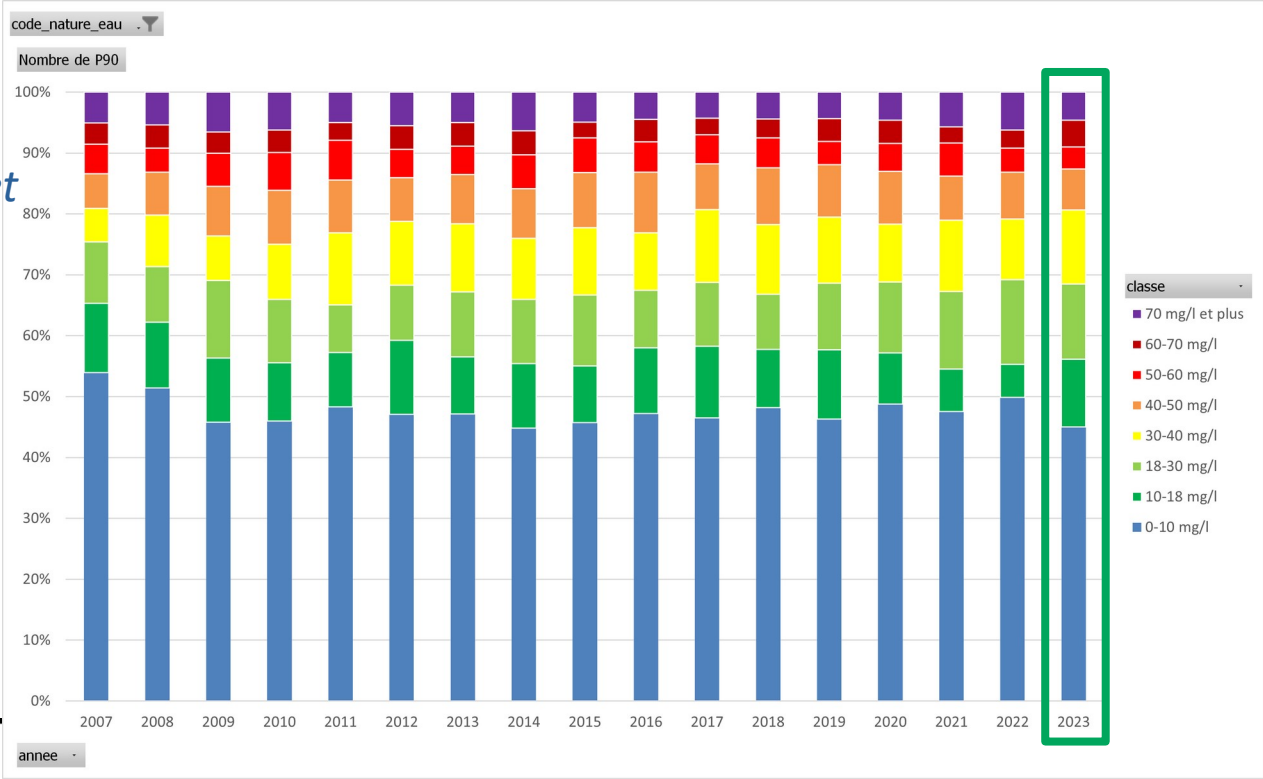
- Nombre de stations avec un P90 calculé (ESO et ESU)



1. Indicateur n°1 : évolution des concentrations en nitrates dans les ESU et les ESO

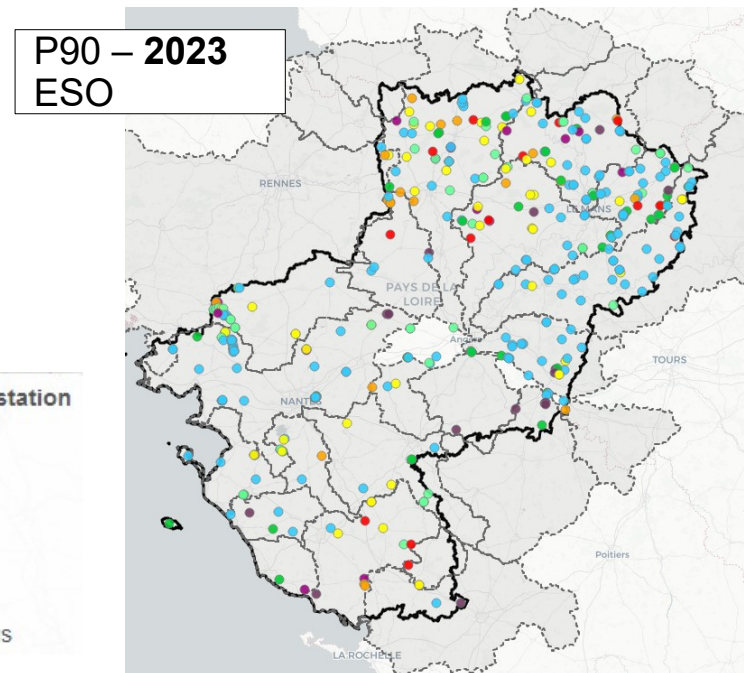
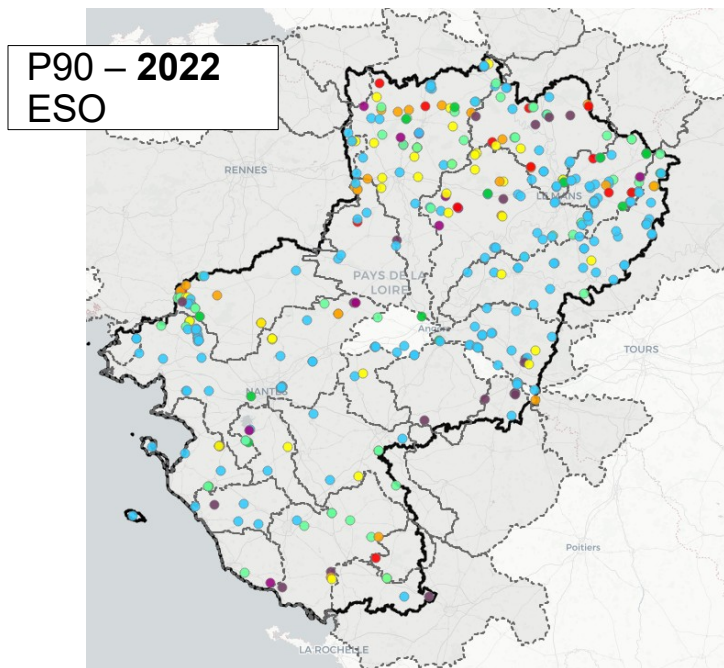
ESO (1/2) :

*Stabilité des concentrations, et
du nombre de points de
prélèvement avec P90 >
50mg/L*

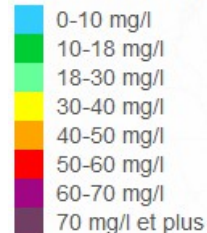


1. Indicateur n°1 : évolution des concentrations en nitrates dans les ESU et les ESO

- **ESO (2/2) : évolution spatiale 2022→ 2023** (NB : les points de suivi peuvent être différents)



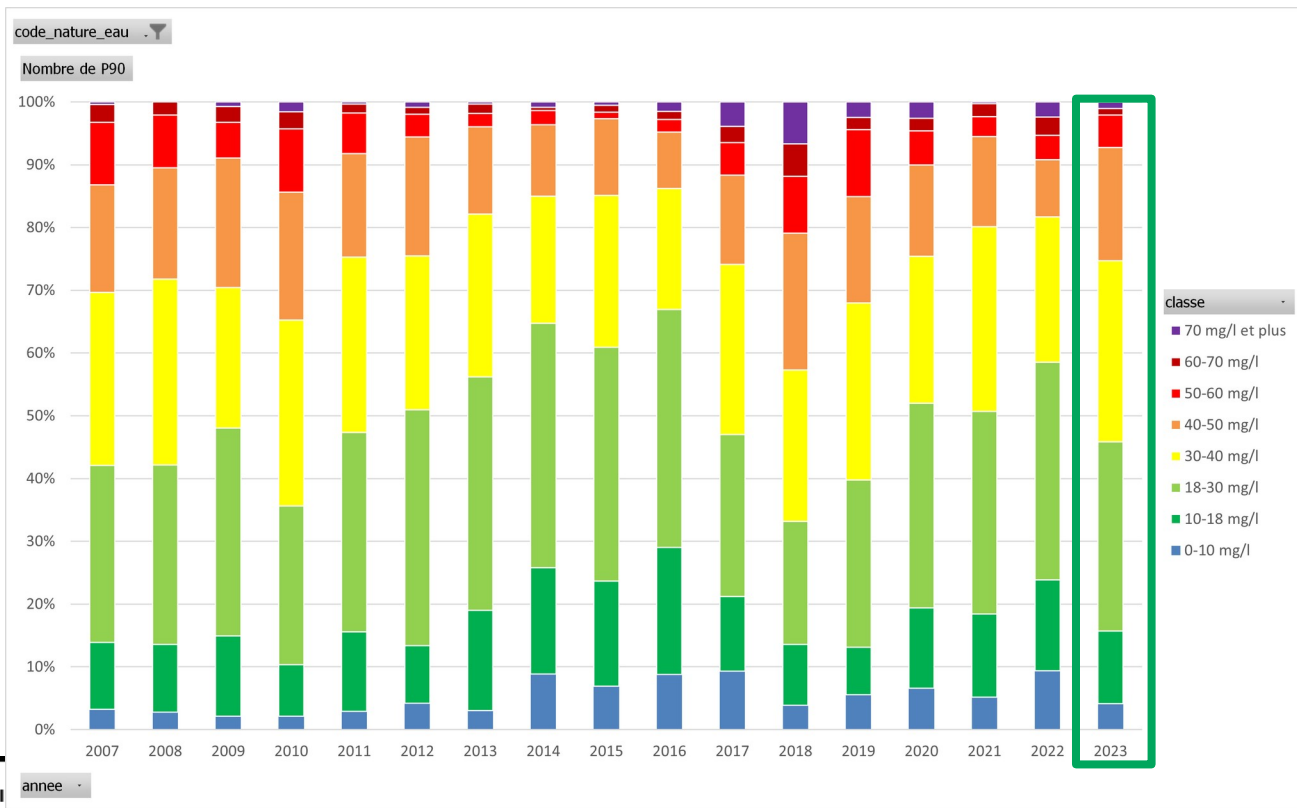
Classe P90 par station



1. Indicateur n°1 : évolution des concentrations en nitrates dans les ESU et les ESO

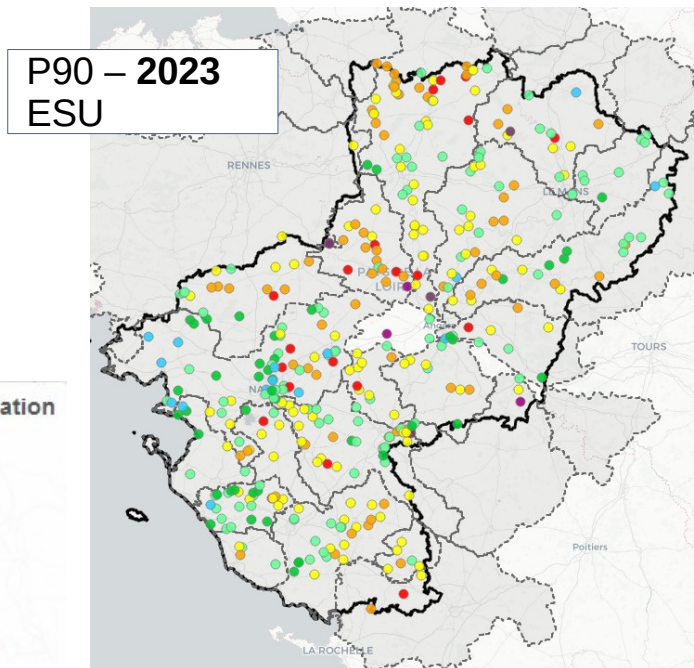
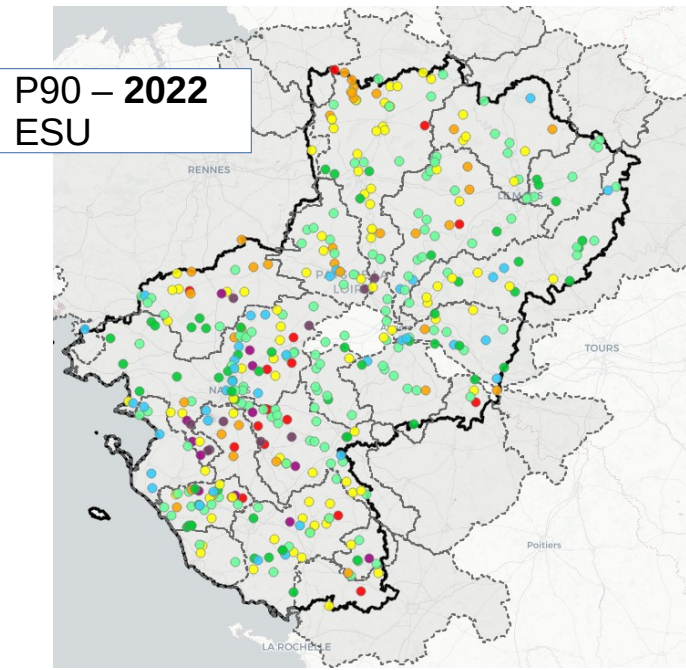
ESU (1/2) :

- Variabilité interannuelle
- Tendance à l'amélioration jusqu'en 2015-2016, puis dégradation marquée en 2017 et 2018, et nouvelle amélioration sur la période 2019-2022.
- En 2023 : augmentation de la part de stations > 18mg/L et en particulier celles > 40mg/L (25%)

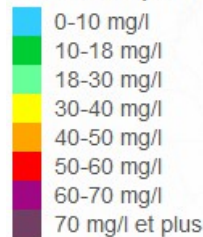


1. Indicateur n°1 : évolution des concentrations en nitrates dans les ESU et les ESO

- **ESU (2/2) : évolution spatiale 2022→ 2023** (NB : les points de suivi peuvent être différents)



Classe P90 par station



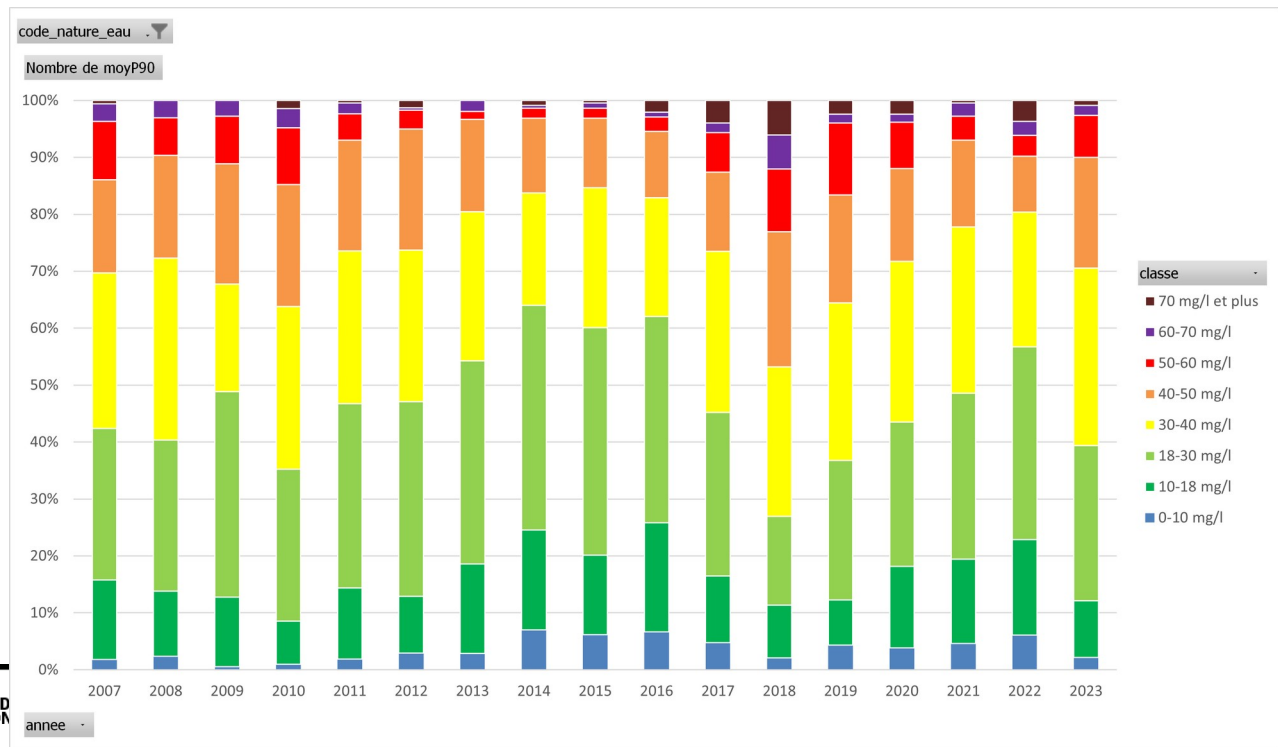
1. Indicateur n°1 : évolution des concentrations en nitrates dans les ESU et les ESO

ESU : Evolution 2007-2023 des moyennes de P90 des stations par bassin versant

(NB : certains BV peuvent ne pas avoir de données chaque année)

Après une dégradation marquée en 2017-2018, une situation qui s'améliore globalement entre 2019 et 2022 (notamment sur le nombre de BV en dessous de 18mg/L).

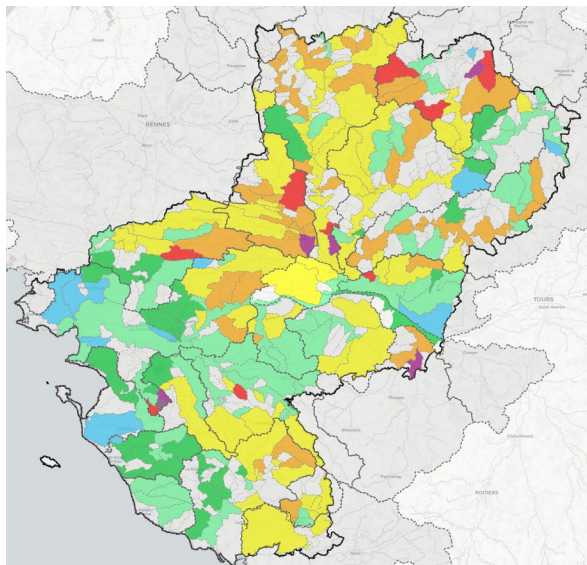
En 2023 : augmentation du nombre de BV au dessus de 18 mg/L, en particulier le nombre de BV au dessus 40 mg/L.



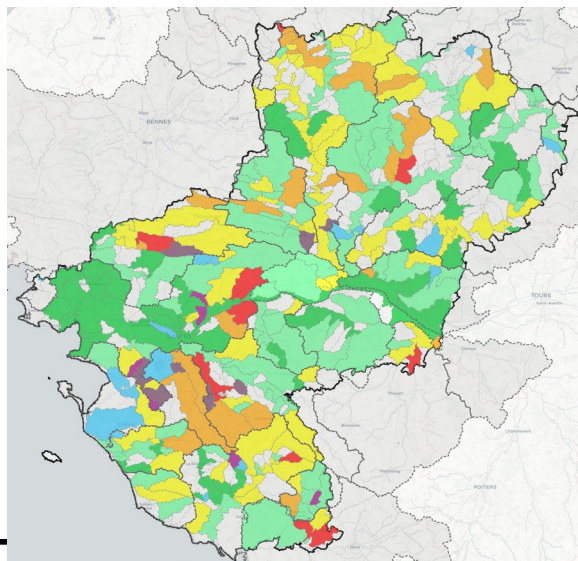
1. Indicateur n°1 : évolution des concentrations en nitrates dans les ESU et les ESO

- **ESU** : Evolution 20201-2023 des moyennes de P90 des stations par bassin versant (NB : certains BV peuvent ne pas avoir de données chaque année)

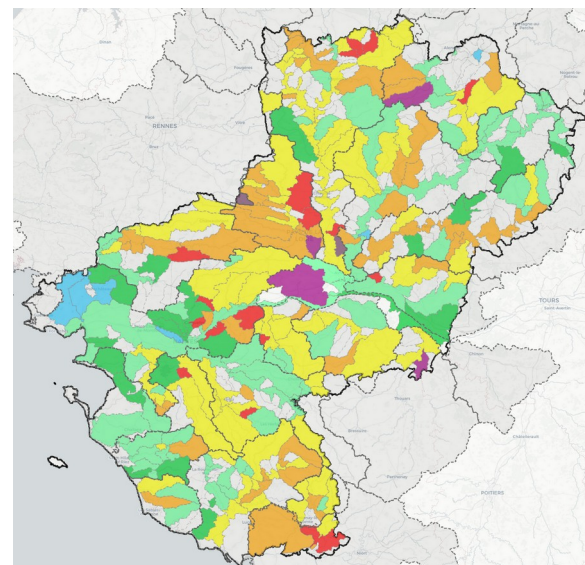
2021



2022



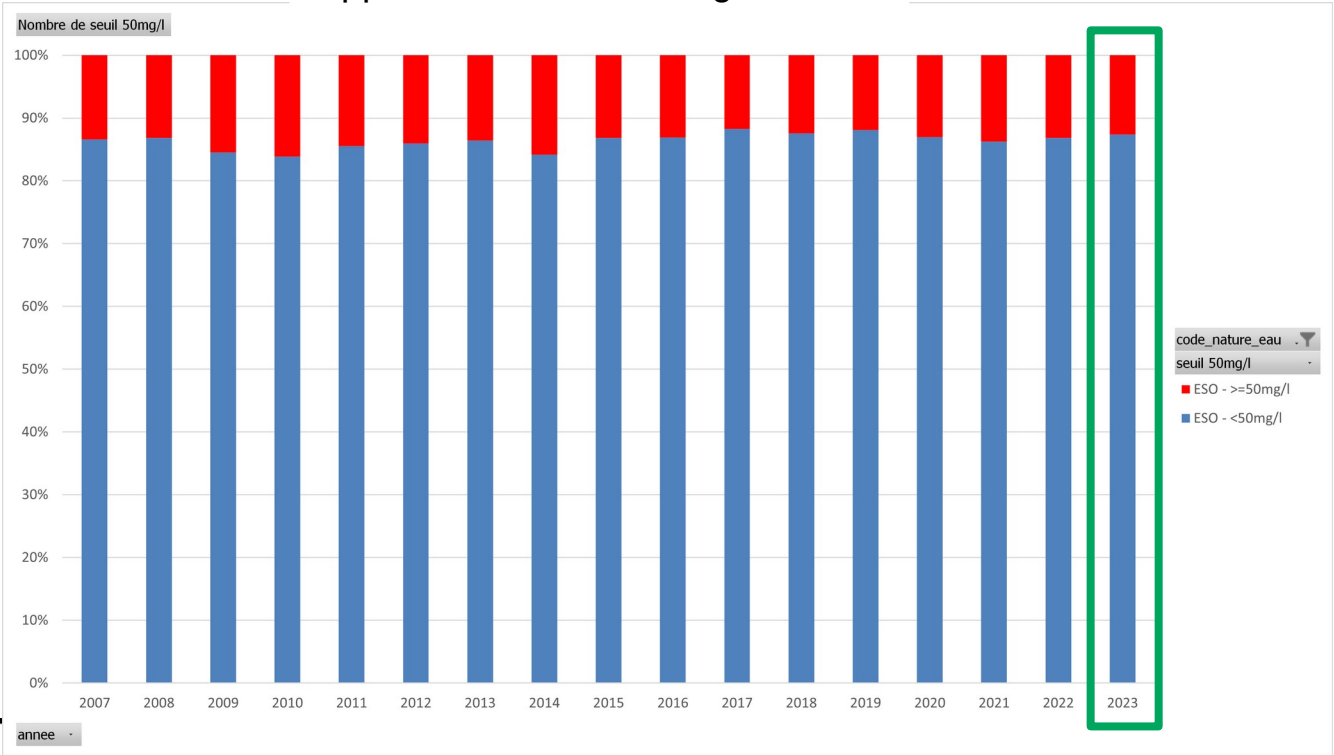
2023



2. Indicateur n°2 : pourcentage de points de mesure pour lesquels la norme de 50mg/L est dépassée (en P90)

Répartition des stations ESO par rapport au seuil de 50 mg/l

ESO :
Stabilité dans les eaux souterraines

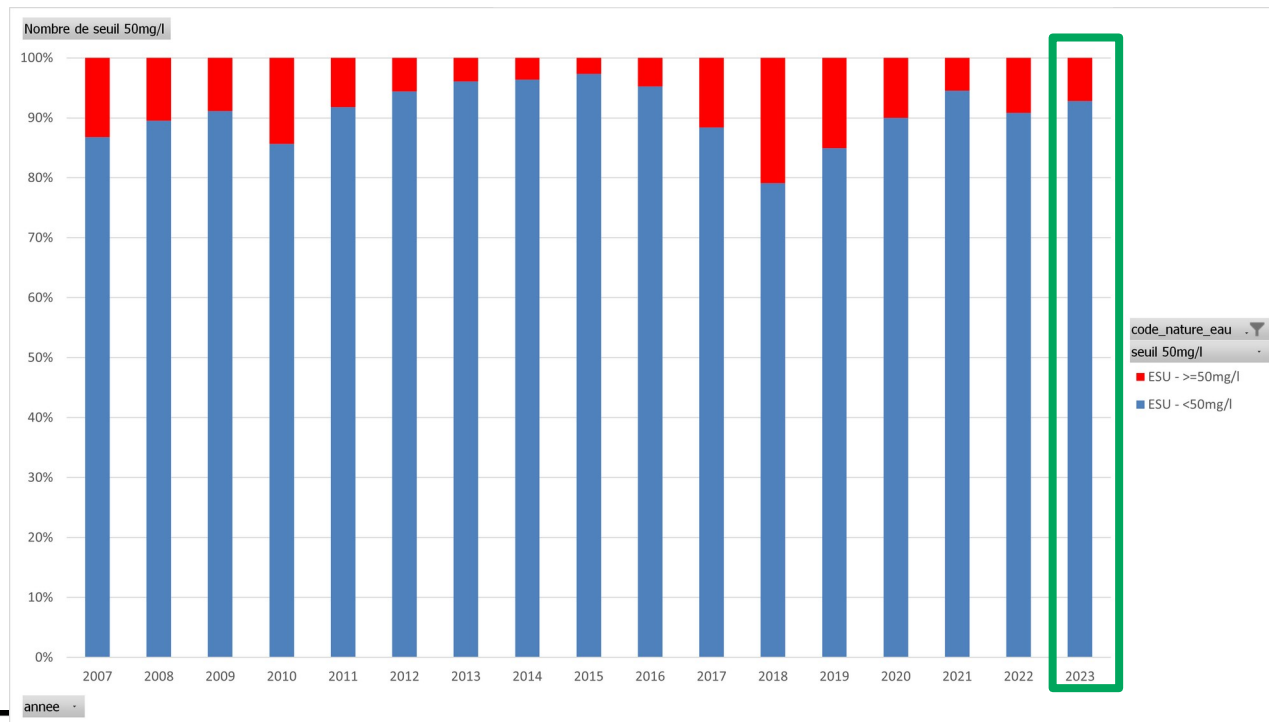


2. Indicateur n°2 : pourcentage de points de mesure pour lesquels la norme de 50mg/L est dépassée (en P90)

Répartition des stations ESU par rapport au seuil de 50 mg/l

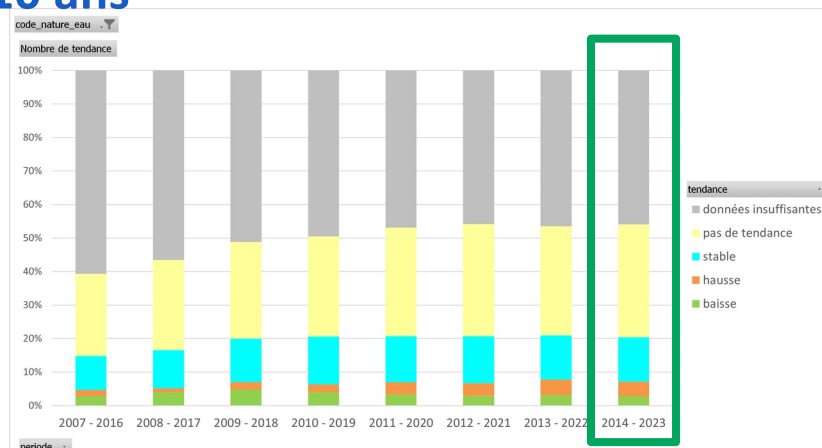
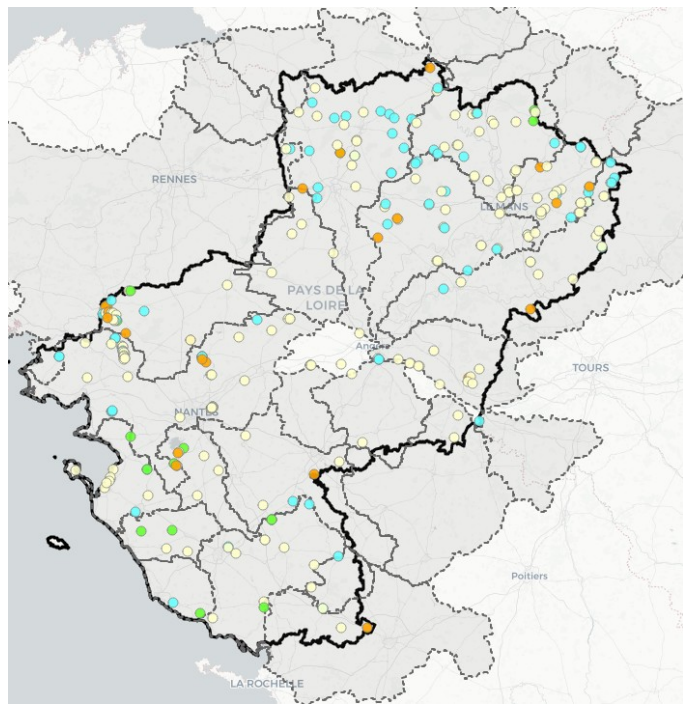
ESU :

Une dégradation marquée en 2017-2018, puis amélioration sur 2019-2021, puis stabilité.

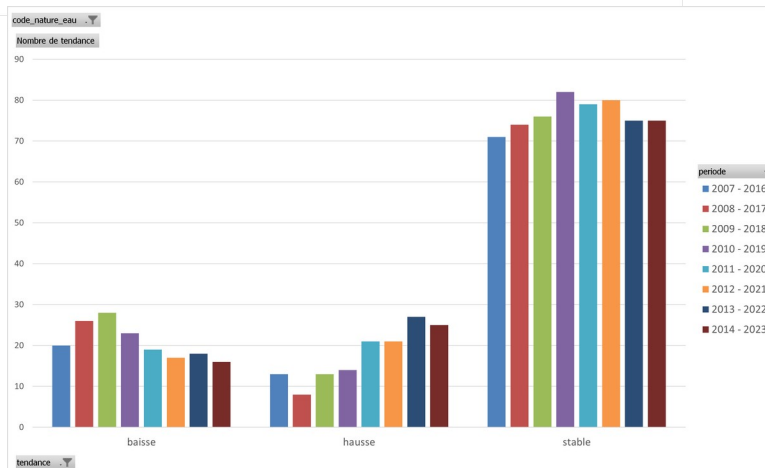


3. Indicateur n°3 : % de points présentant une évolution des concentrations à la baisse, à la hausse ou stable sur 10 ans

- ESO : tendance 2014-2023

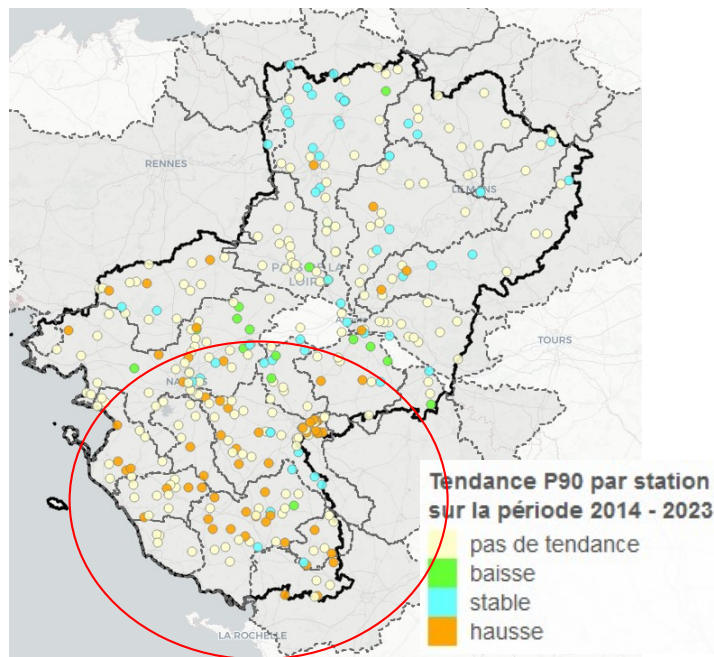


Pourcentage de stations avec une tendance en hausse 22% (25) supérieur au pourcentage de stations en baisse 14% (16)

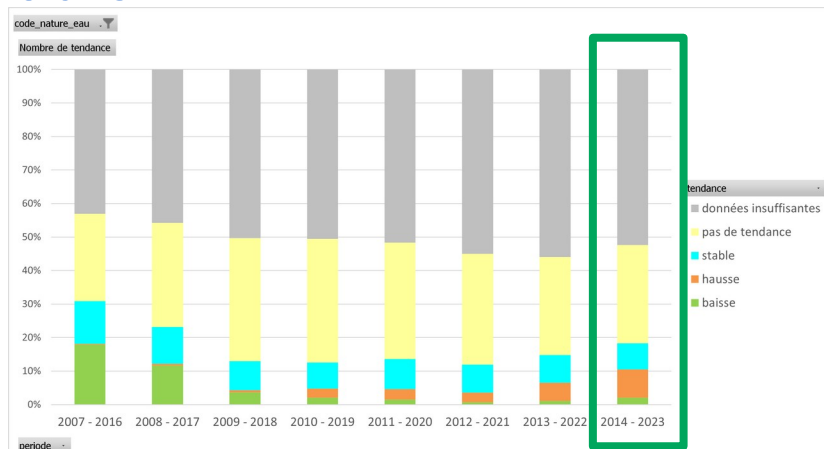


3. Indicateur n°3 : % de points présentant une évolution des concentrations à la baisse, à la hausse ou stable sur 10 ans

ESU : tendance 2014-2023

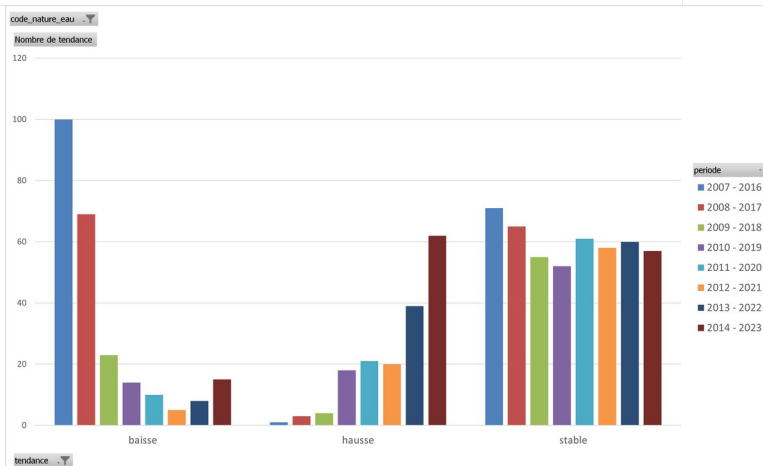


Une dégradation dans le sud de la région



2% (15) des stations en baisse et 9 % (62) des stations en hausse (2014-2023)

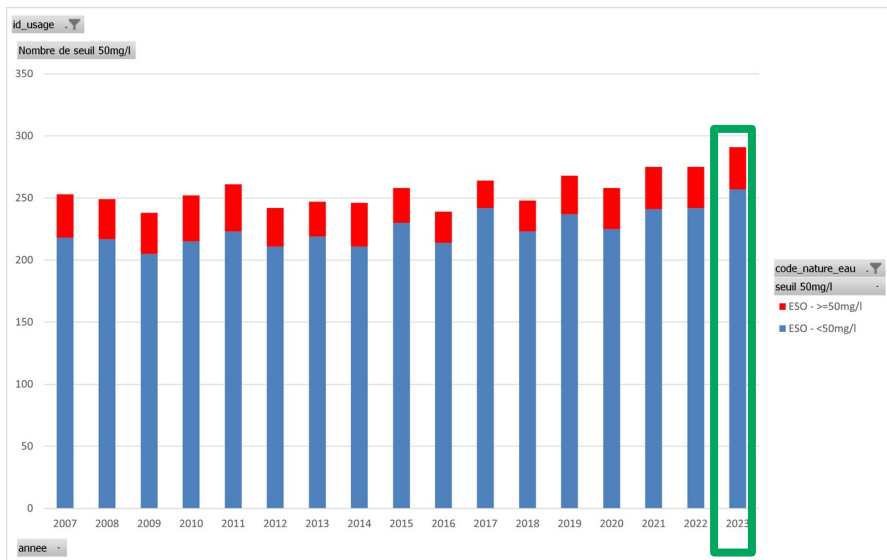
De plus en plus de stations avec tendance à la hausse ces 10 dernières années



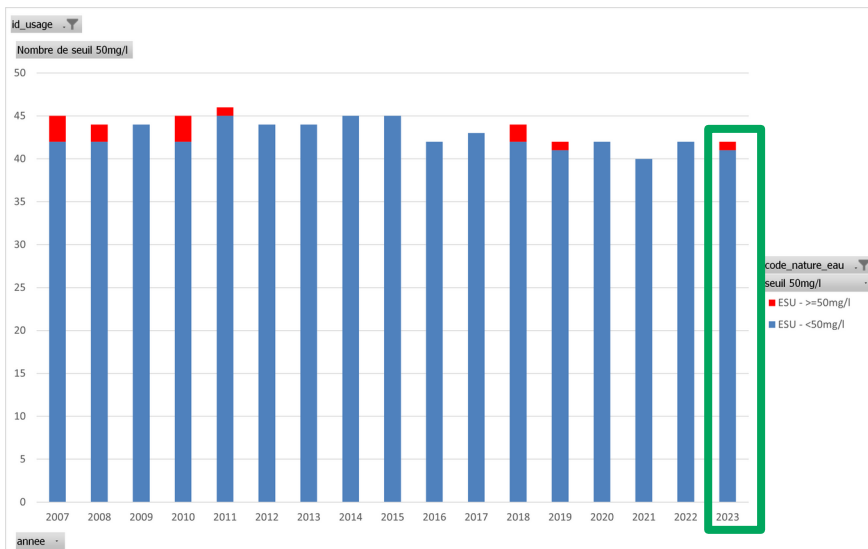
4. Indicateur n°4 : Nombre de captages AEP en ESU et ESO pour lesquels la norme de 50mg/l est dépassée (eaux brutes)

ESO et ESU : *relative stabilité du nombre de captages AEP > 50mg/L*

Captages ESO



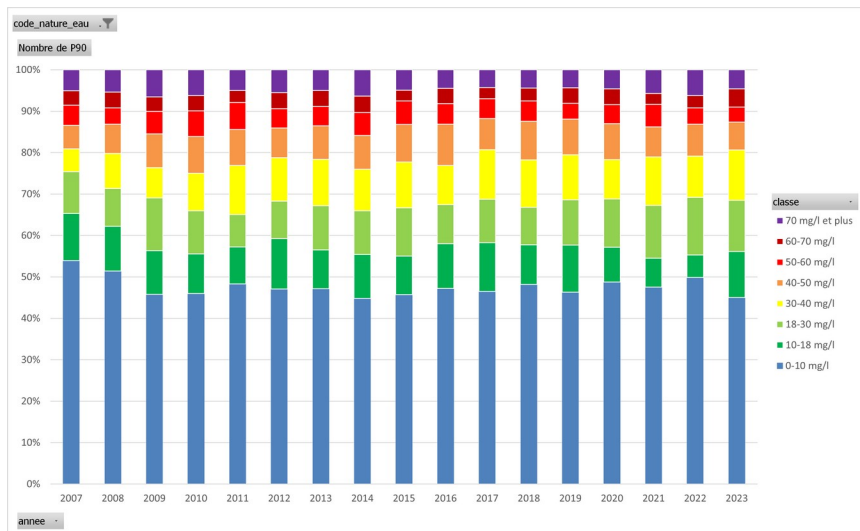
Captages ESU



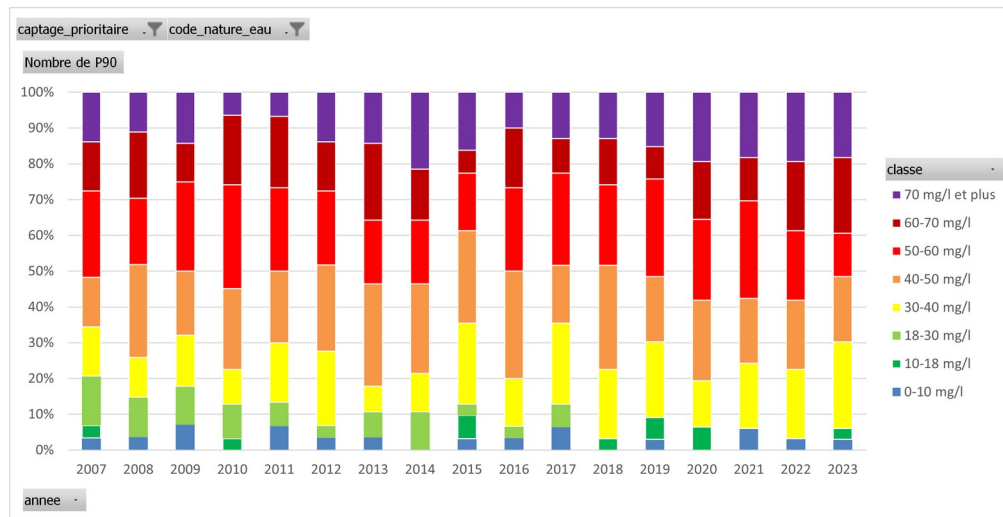
5. Hors indicateurs suivi PAR : zoom sur les captages prioritaires (1/2)

ESO : comparaison évolution toutes stations (à gauche) et captages prioritaires (à droite)

Répartition des P90 - toutes stations ESO



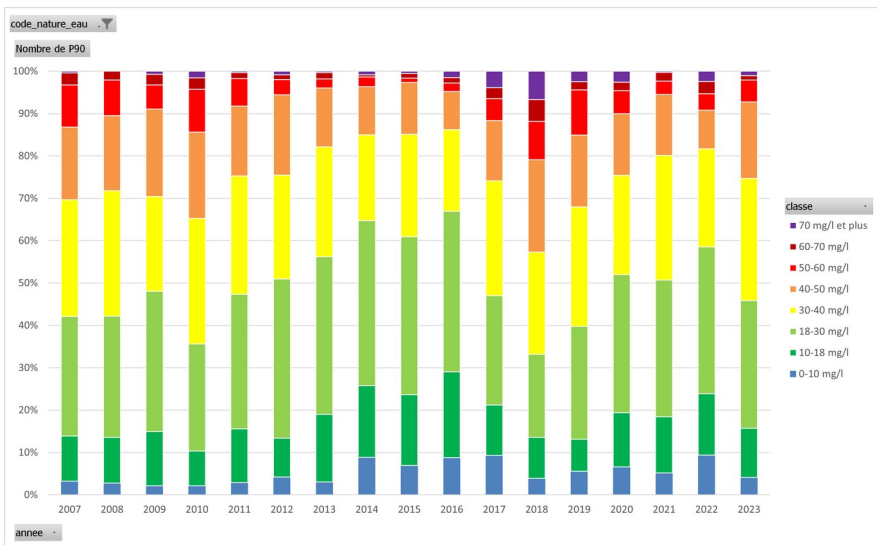
Répartition des P90 – captages prioritaires ESO



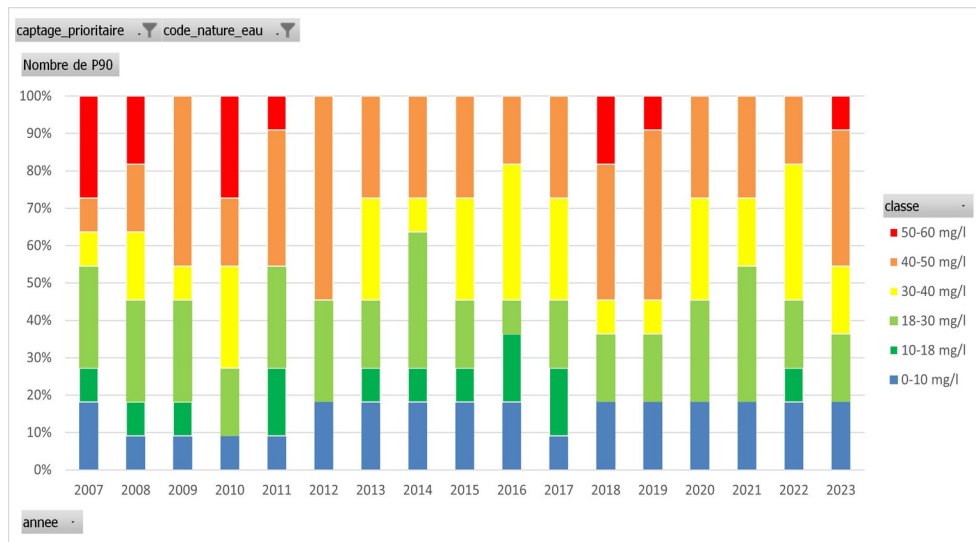
5. Hors indicateurs suivi PAR : zoom sur les captages prioritaires (2/2)

ESU : comparaison évolution toutes stations (à gauche) et captages prioritaires (à droite)

Répartition des P90 - toutes stations ESU



Répartition des P90 – captages prioritaires ESU



En synthèse – enseignements apportés par les données « eau » 2023

- Stabilité dans la **volumétrie** des données et stations/captages suivis ;
- **Stabilité des valeurs en ESO** (notamment 13 % des points de prélèvements encore > 50mg/L) ;
- **Pour les valeurs en ESU :**
 - une situation qui s'améliore globalement entre 2019 et 2022,
 - mais une augmentation du nombre de points P90> 40 mg/L en 2023;
- **AEP** : stabilité du nombre de captages en ESO et en ESU au-dessus du seuil de 50mg/L ;
- **Captages prioritaires :**
 - une dégradation entre 2022 et 2023 en ESU et une stabilité en ESO ;
 - encore beaucoup de captages > 40mg/L (55% en ESU et 70 % en ESO).

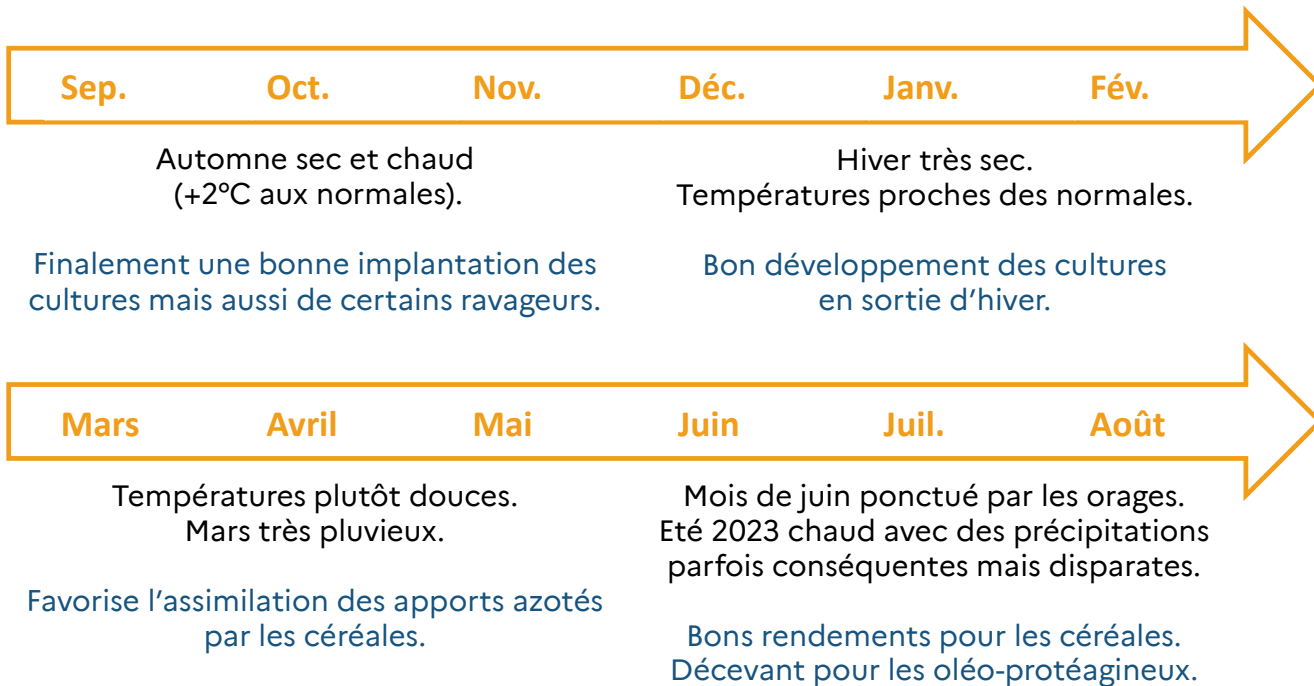
- Questions -

INDICATEURS DE SUIVI DU 6ème PAR :

- Données nitrates dans l'eau
- **Contexte agricole et pratiques culturales**
- Pression azotée

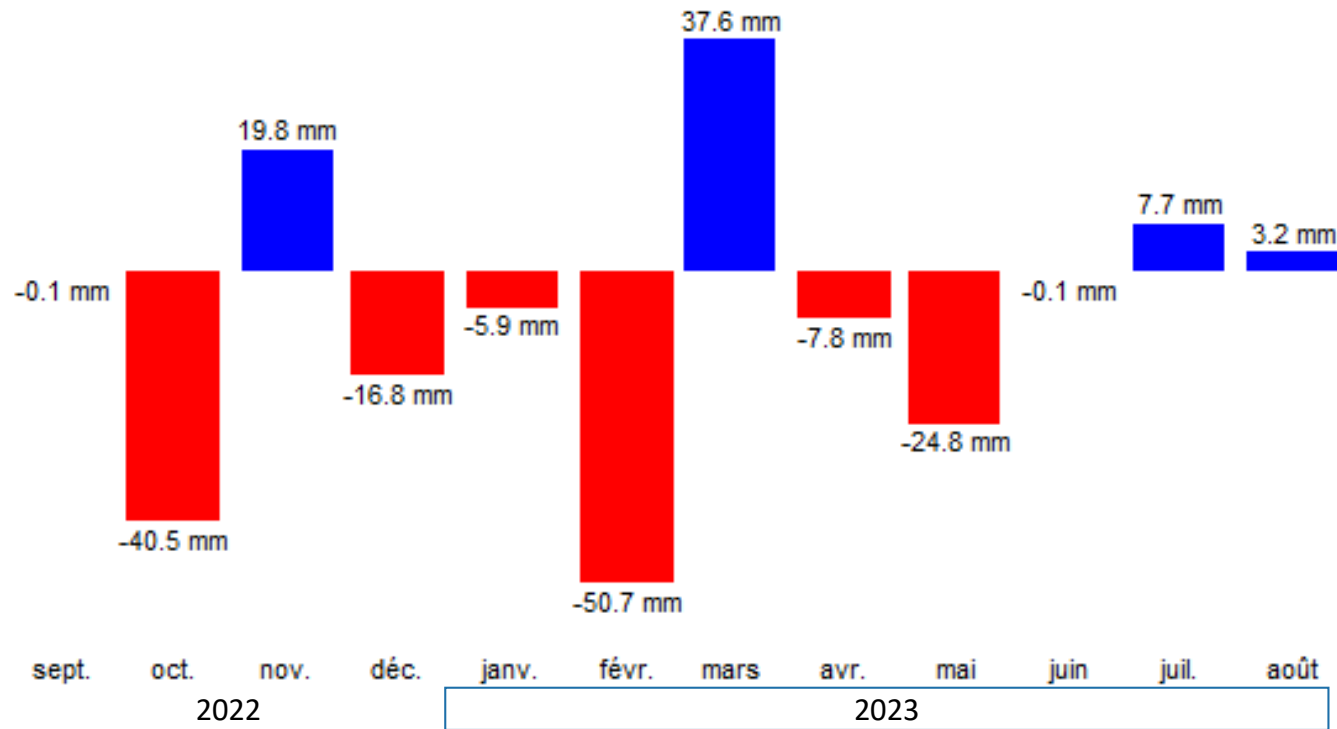
Contexte météorologique de la campagne 2022-2023

Été très secs en 2022, retour des pluies fin septembre avant des passages pluvieux conséquents et des à-coups météo printaniers/estivaux.



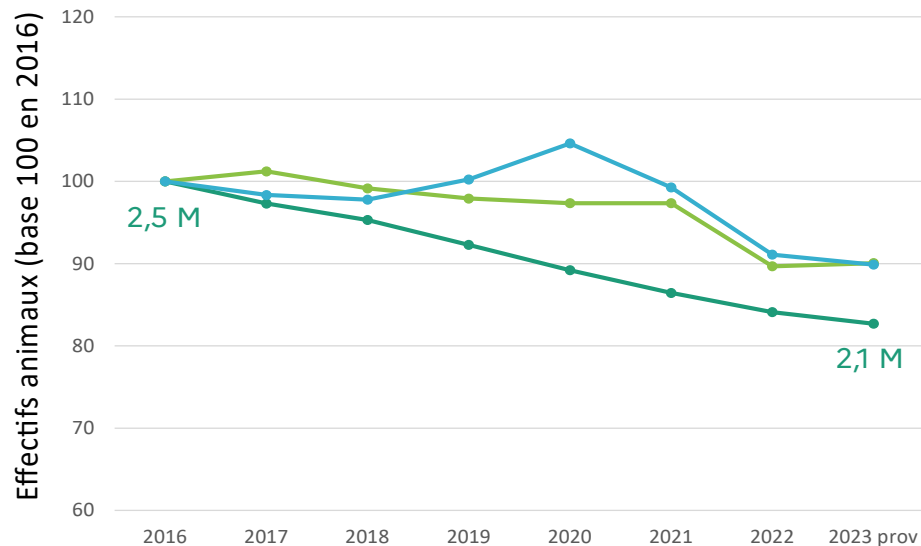
Pluviométrie au cours de la campagne 2022-2023

Une année relativement sèche (-10% des normales)

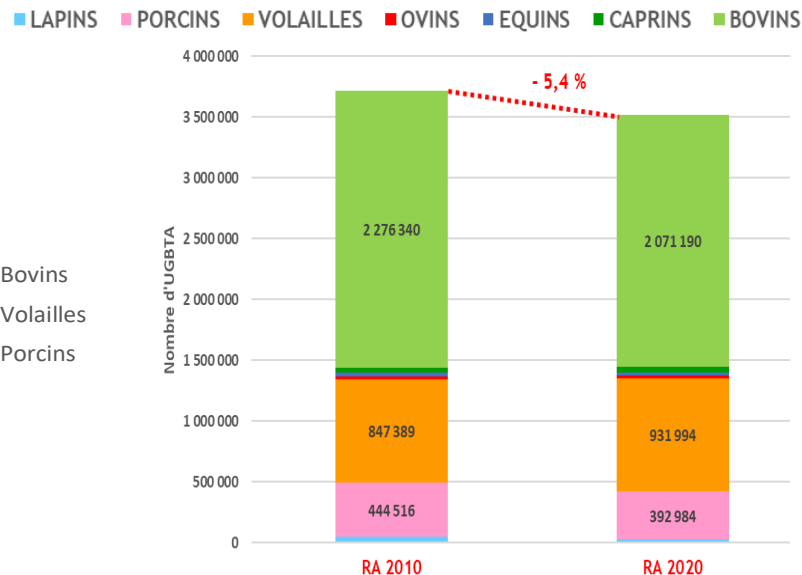


Evolution des principaux cheptels depuis 2016

Une diminution progressive du cheptel bovin (-17 % en 7 ans)

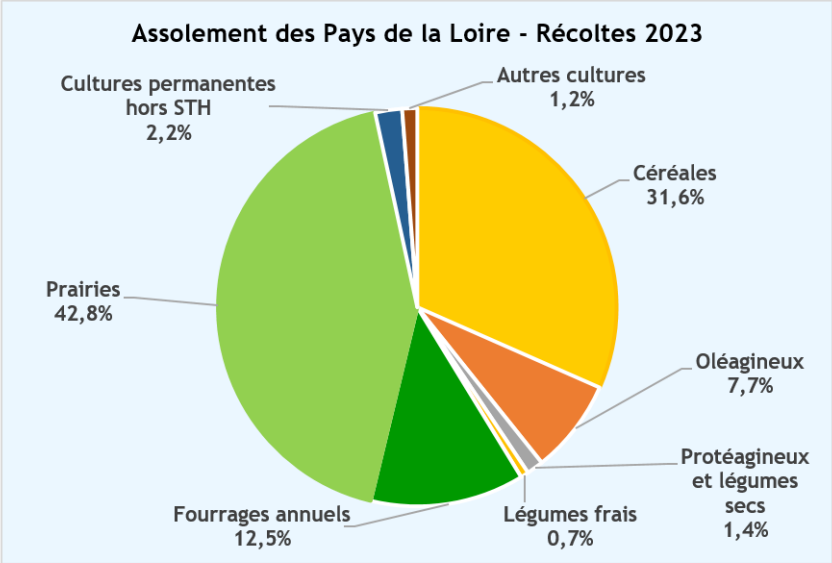


Evolution des cheptels (base 100 en 2016) en Pays de la Loire



Evolution des cheptels (UGBTA) en Pays de la Loire de 2010 à 2020

Assolement 2022-2023 : moins de surfaces en maïs et plus de colza.
De bons rendements en céréales et pour les maïs, des rendements proches des normales pour les prairies mais décevants en oléoprotéagineux.



Source : SSP/Agreste - Ministère en charge de l'agriculture - SAA 2023 provisoire

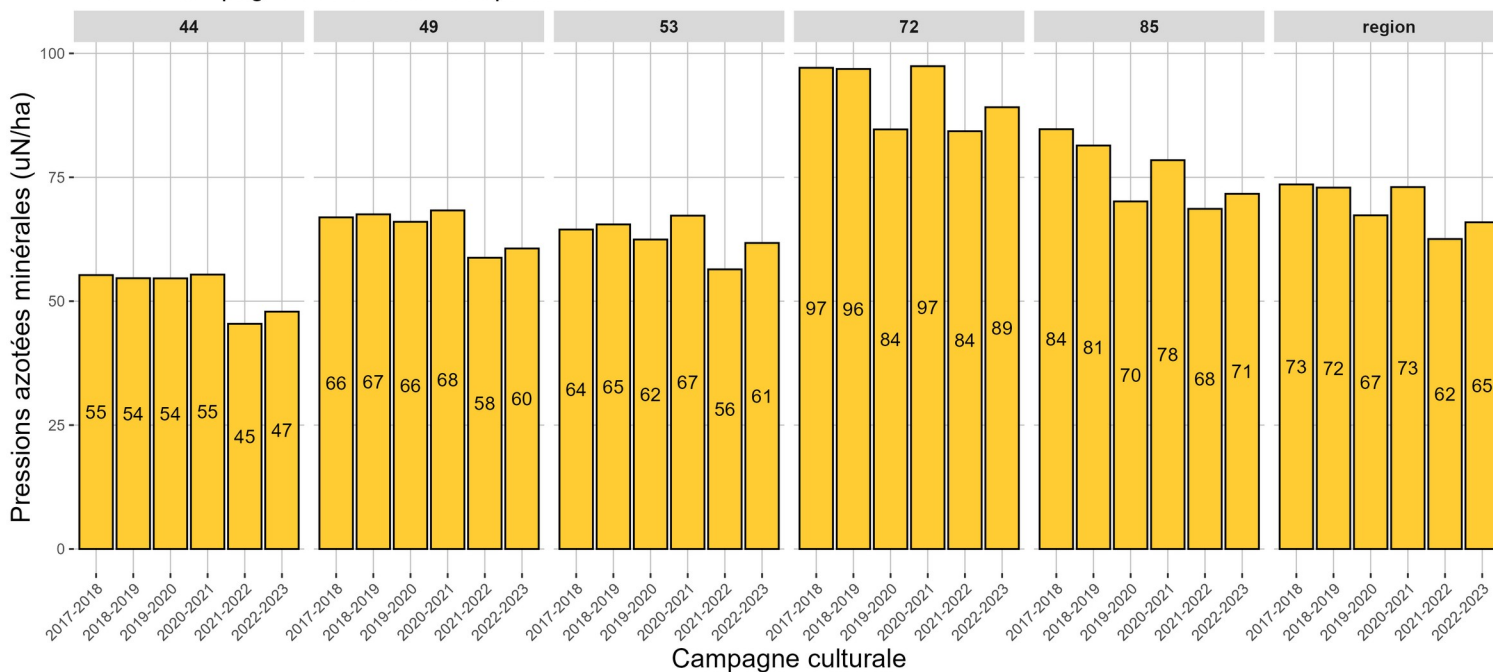
Tableau 1 : rendements régionaux globalement satisfaisants
Surfaces, rendements et productions des grandes cultures en Pays de la Loire - récolte 2023

Cultures	Surface 2023 (ha)	Évolution 2023 / 2018-2022	Rendement 2023 (q/ha)	Évolution 2023 / 2018-2022	Production 2023 (1 000 q)	Évolution 2023 / 2018-2022
Céréales : 645 900 ha dont						
Blé tendre	369 605	1 %	74	9 %	27 351	10 %
Orge d'hiver	74 885	11 %	71	12 %	5 317	25 %
Orge de printemps	4 975	- 48 %	55	12 %	274	- 42 %
Triticale	33 030	- 2 %	59	5 %	1 949	3 %
Blé dur	20 925	- 15 %	72	12 %	1 507	- 4 %
Avoine	3 935	- 25 %	60	14 %	236	- 15 %
Maïs grain *	99 090	- 26 %	100	20 %	9 909	- 11 %
Oléoprotéagineux : 180 220 ha dont						
Colza	97 110	26 %	29	- 6 %	2 816	19 %
Tournesol	55 425	29 %	29	20 %	1 607	55 %
Pois protéagineux	5 035	0 %	33	- 16 %	166	- 17 %
Maïs fourrage	226 130	- 10 %	135	18 %	30 528	6 %

Source : Agreste -Statistique agricole annuelle provisoire – et FranceAgriMer Pays de la Loire
N.B. : les surfaces sont celles de la PAC 2023, quasi-définitives
* Maïs grain : dont 13 700 ha de maïs grain humide ; la surface globale grain + fourrage baisse de 16 % par rapport à 2018-2022

Pression azotée minérale en 2022-2023 d'après le dispositif régional de télé-déclaration

Pressions azotées minérales
selon la campagne culturale et le département



Fertilisation azotée minérale Nmin

d'après les enquêtes pratiques culturales (MASA/SSP/SRISE)

Evolution des valeurs médianes de la fertilisation azotée minérale (Unités Nmin/ha)

Région Pays de la Loire - toutes situations parcellaires

Cultures enquêtées	Campagne 2013-2014	Campagne 2016-2017	Campagne 2020-2021		
	médiane	médiane	médiane	Q1	Q3
Blé tendre	160	159	151	115	180
Blé dur	204	203	214	175	243
Orges	121	112	111	90	142
Triticale	108	101	103	86	130
Colza	140	139	120	95	155
Tournesol	39	37	18	0	55
Pois protéagineux	0	0	0	0	0
Maïs fourrage	25	16	33,5	11	82
Maïs grain	115	101	85	28	156

Source : SSP/Agreste - enquêtes pratiques culturales grandes cultures (PKGC)

Médiane (centile 50) : la dose apportée est inférieure à cette valeur pour la moitié des surfaces implantées

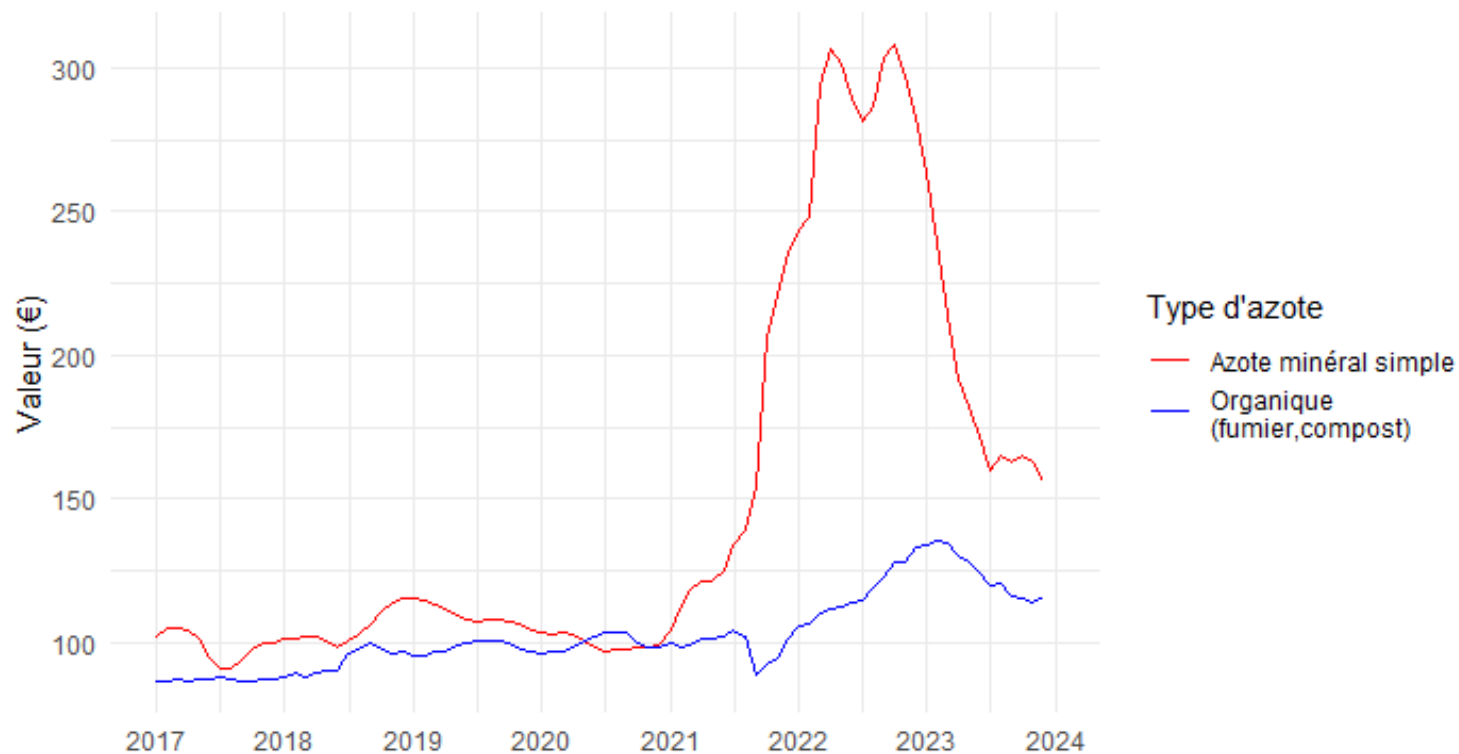
la dose apportée est supérieure à cette valeur pour la moitié des surfaces implantées

Q1 (centile 25) : la dose apportée est inférieure à cette valeur pour un quart des surfaces

Q3 (centile 75) : la dose apportée est supérieure à cette valeur pour un quart des surfaces

Cours de l'azote entre 2017 et 2024

Le prix de l'azote de synthèse diminue en 2023 mais reste au dessus des normales.



Contexte agricole 2022-2023

Assolement

lente érosion des prairies et stabilité des COP

Rendements

plutôt bons à très bons [à l'exception des oléoprotéag.]

Erosion des cheptels

érosion des quantités d'effluents produites (Norga)

Bilan économique de l'année agricole 2023 :

des marchés agricoles souvent fragiles voire en difficulté pour certains

(croissance mondiale ralentie, inflation élevée, difficultés pour l'AB, cotations/contextes fébriles pour certaines filières : céréales, lait, volailles, porc...)

INDICATEURS DE SUIVI DU 6ème PAR :

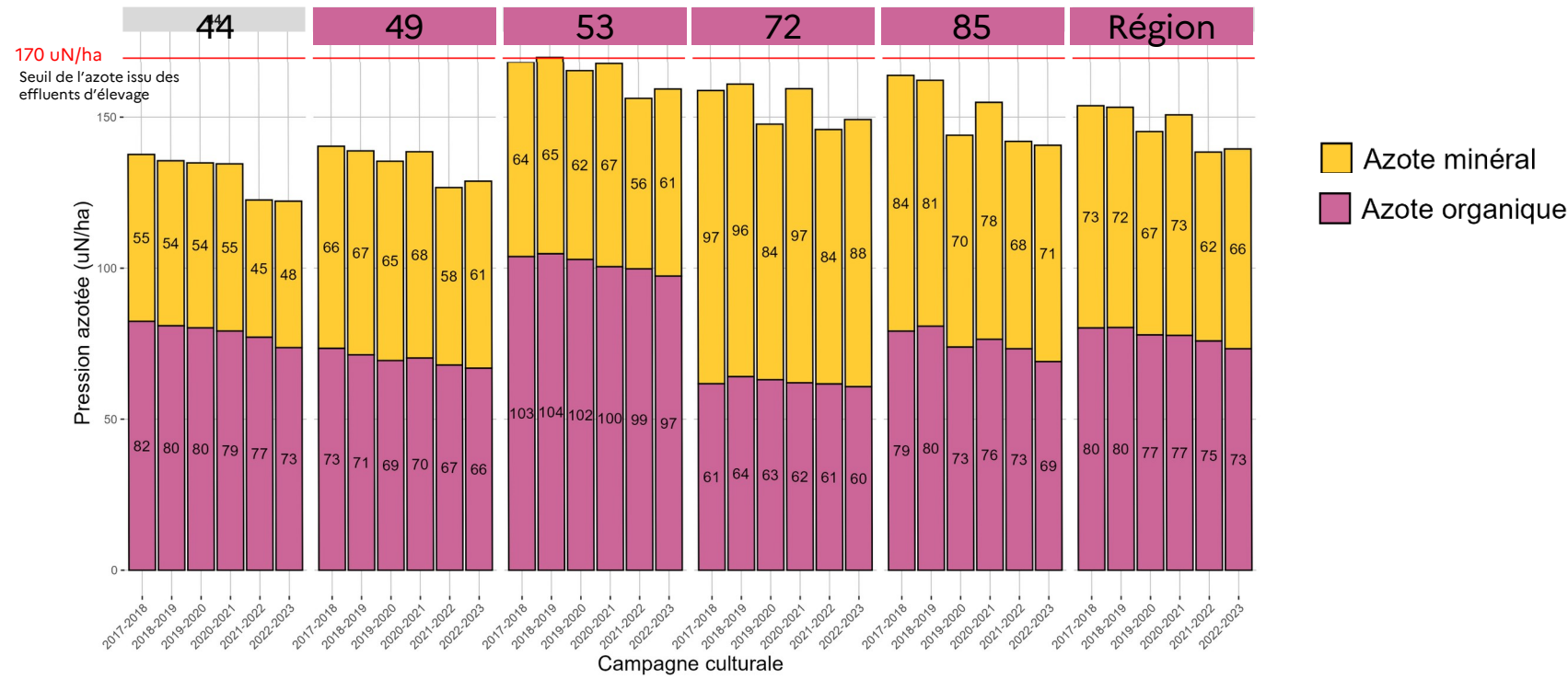
- Données nitrates dans l'eau
- Contexte agricole et pratiques culturales
- **Pression azotée**

Bilan de collecte des données de la campagne 2022-2023

- ***Un taux de déclaration stable***
 - Taux de déclaration équivalent à 2021-2022 (73%)
 - Taux de SAU déclarée équivalent à 2021-2022 (84%)
- ***Une très bonne représentativité à l'échelle des masses d'eau***
 - Plus de 80 % des masses d'eau ont un taux de SAU exploitable supérieur à 75%
 - Environ 3% des masses d'eau a un taux de SAU exploitable inférieur à 60%
- ***Une bonne contribution des prestataires***
 - 77 % des données transmises via les prestataires (équivalent à l'an dernier)
 - La part de déclaration via un prestataire augmente (59 % en 17-18 contre 77 % en 22-23)
- ***Analyse des non-répondants***
 - SAU médiane des non répondants 3 fois plus faible que celle des répondants

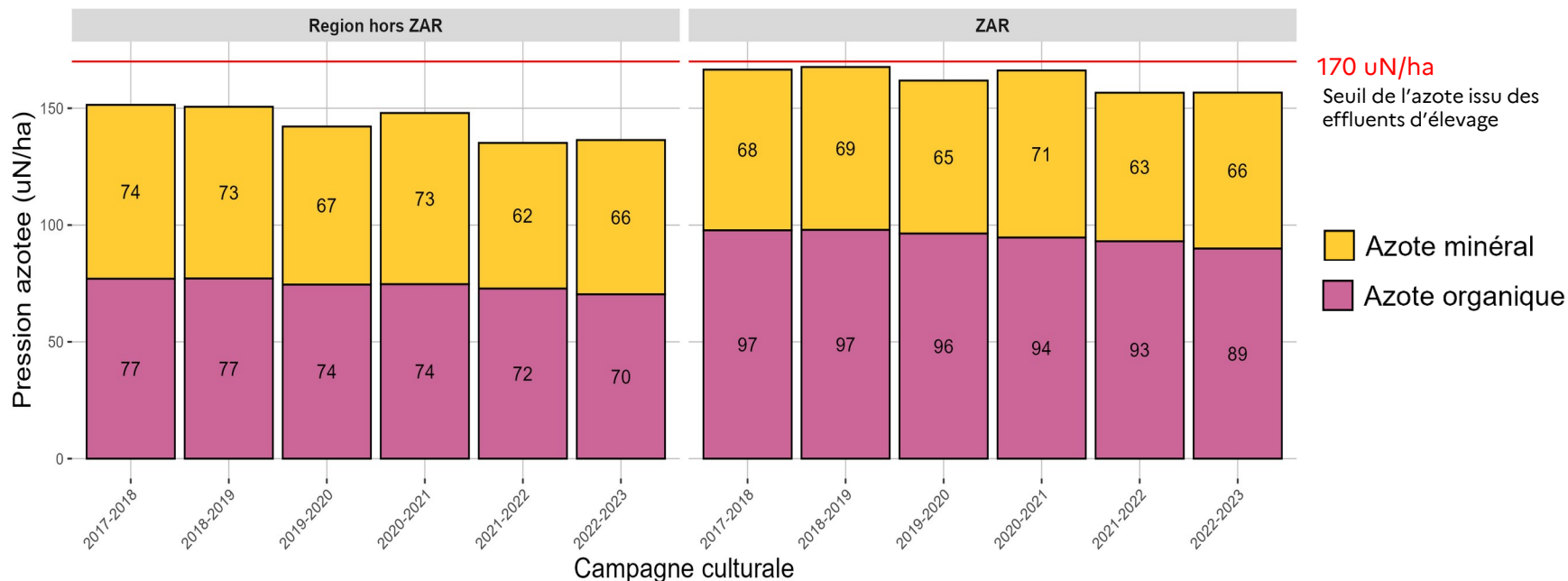
Pression azotée totale par département et par campagne

Pression organique en baisse constante. Pression minérale varie en fonction du cours de l'azote et du contexte météo.



Pression azotée totale en Zones d'Actions Renforcées

Pression organique supérieure en ZAR. Pression minérale équivalente en ZAR et hors ZAR.

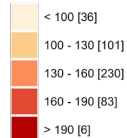


Pression azotée totale et évolution par masse d'eau

Pression azotée totale en baisse sur la quasi totalité du territoire depuis 2017 (93 % des masses d'eau).

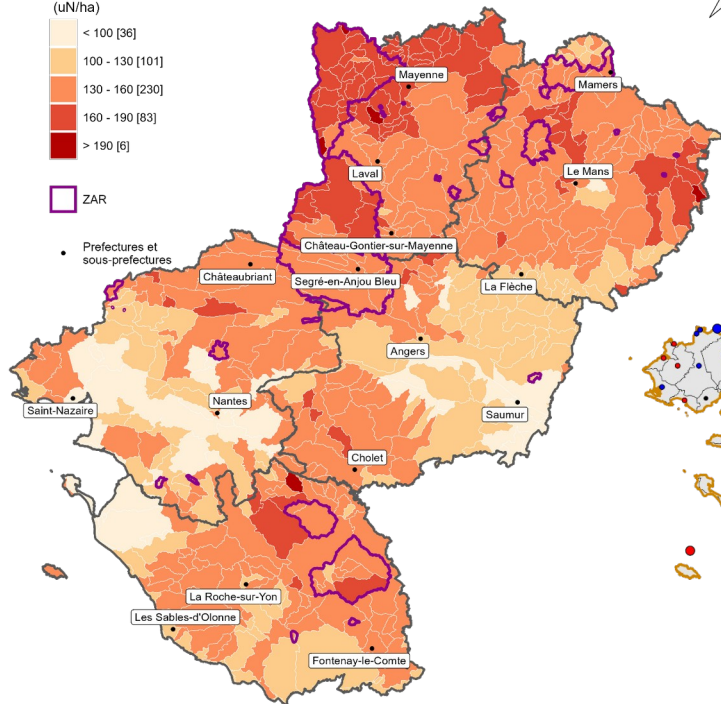
Quantité d'azote organique et minéral épandue
par hectare de SAU pour la campagne 2022-2023

Pression azotée totale
(uN/ha)

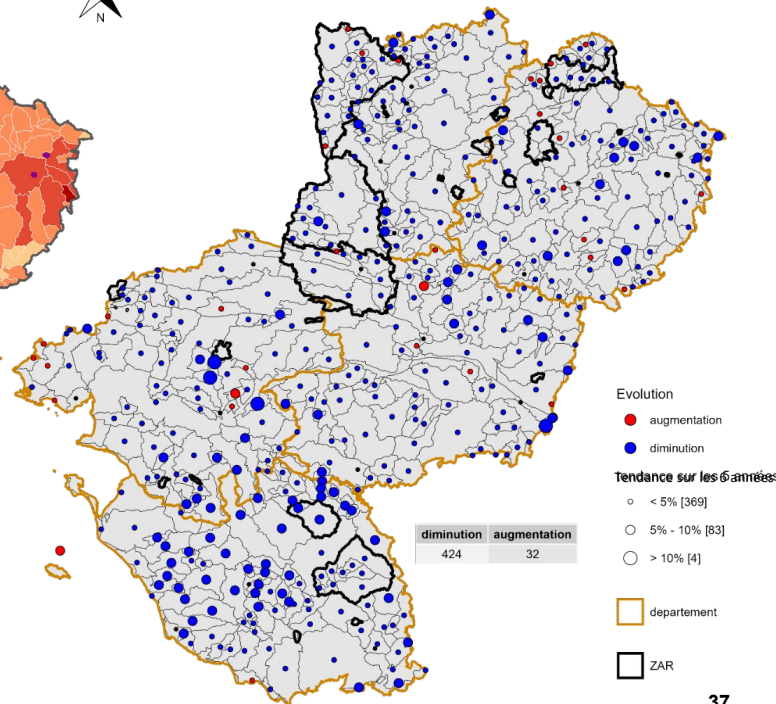


ZAR

Prefectures et
sous-prefectures



Evolution de la pression azotée totale
depuis la campagne 2017-2018



Evolution

- augmentation
- diminution

Tendance sur les 6 années

- < 5% [369]
- 5% - 10% [83]
- > 10% [4]

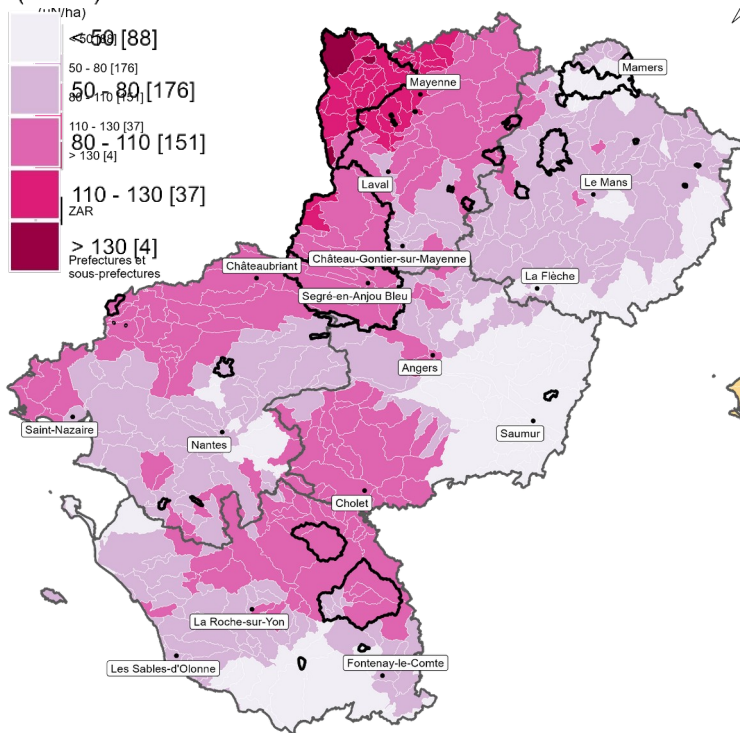
departement

ZAR

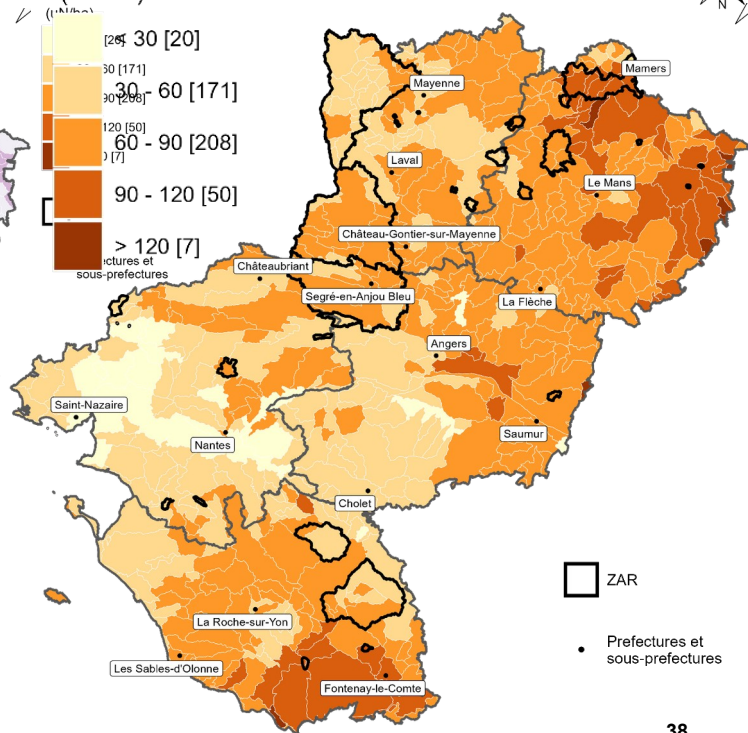
Pression azotée organique et minérale par masse d'eau

Pression organique élevée dans le N-O Mayenne. Pression minérale élevée dans le N-E Sarthe et le Sud Vendée.

Pression azotée organique
(uN/ha)



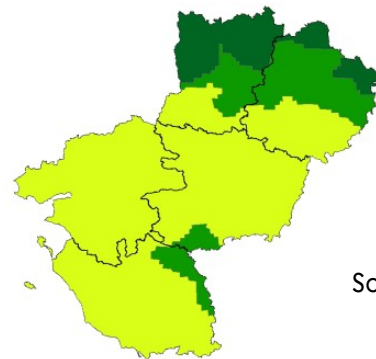
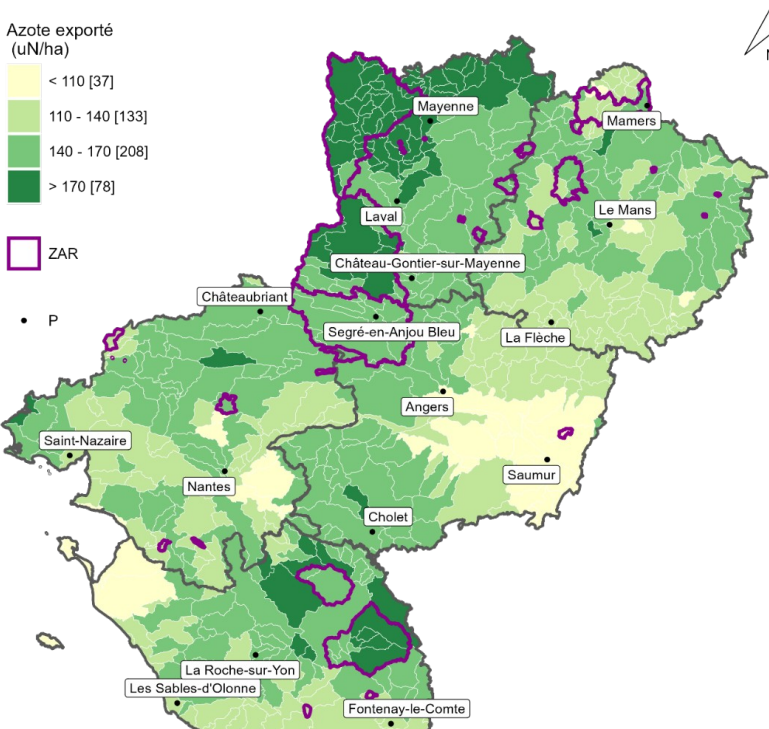
Pression azotée minérale
(uN/ha)



• Prefectures et sous-prefectures

Azote exporté par les cultures par masse d'eau

Azote exporté variant selon des orientations techniques et le climat. Meilleur rendement donc plus d'exports que l'an dernier.



Sources : CA et INRAE 2017

Rendement et export des prairies

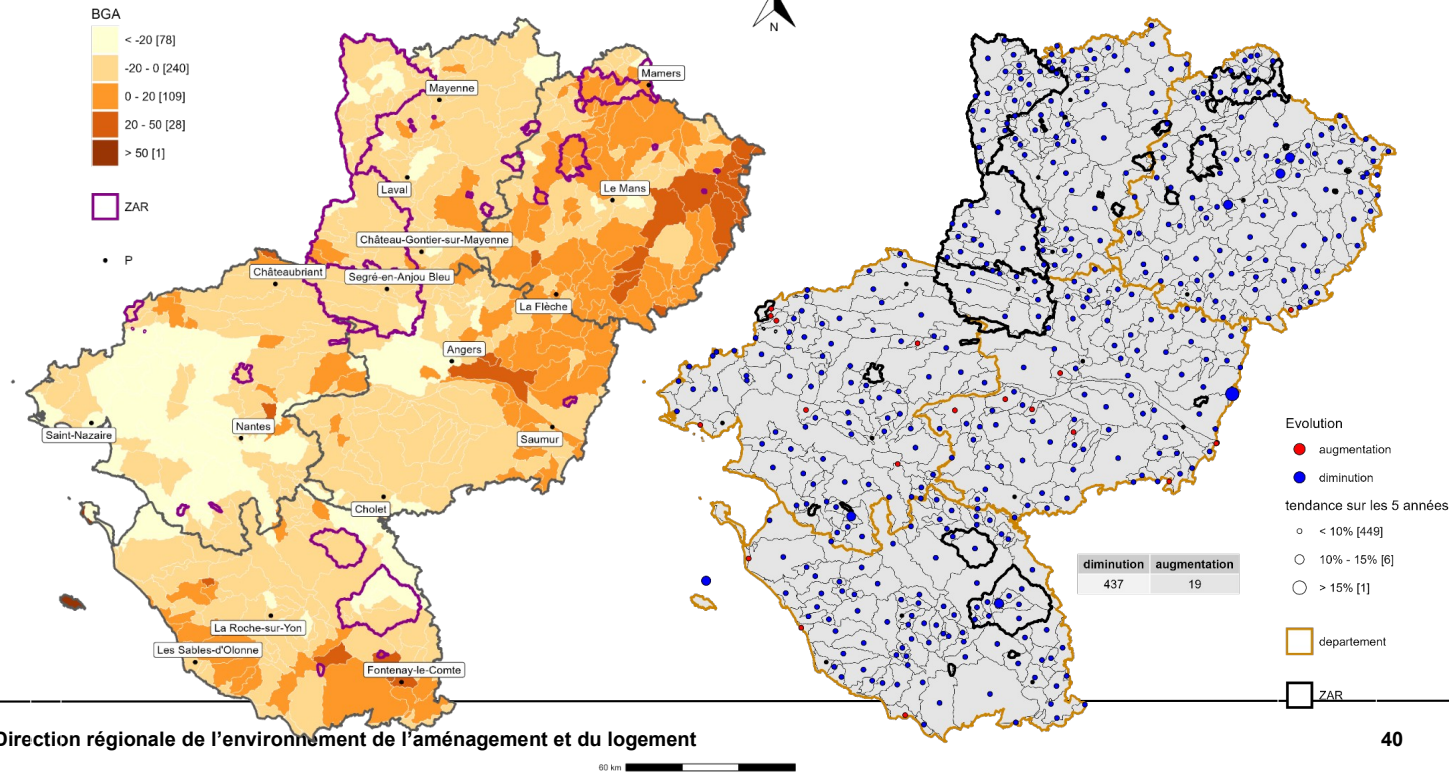
Zone nord	8,9 t MS/ha	230-270 uN/ha
Zone intermédiaire	8,2 t MS/ha	200-250 uN/ha
Zone sud	6,9 t MS/ha	170-210 uN/ha

Balance Globale Azotée par masse d'eau

Une Balance Globale Azotée en baisse sur la quasi totalité du territoire depuis 2017.

Balance Globale Azotée pour la campagne 2022-2023

Evolution de la BGA depuis la campagne 2017-2018

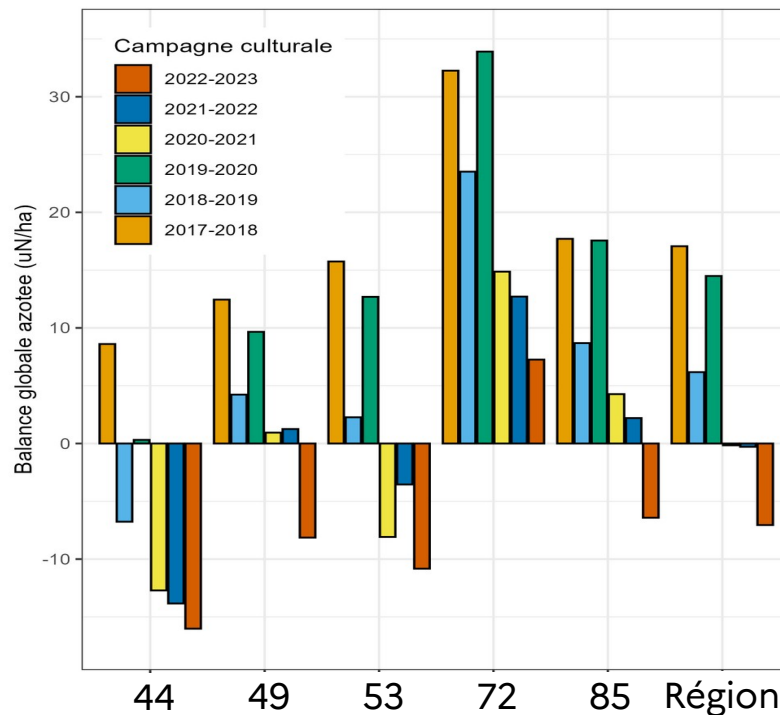


Balance Globale Azotée par département

Une BGA variable d'un département à l'autre, mais en baisse sur l'ensemble de la région.

Campagne culturale	% SAU où BGA > 50 uN/ha
2017 - 2018	22%
2018 - 2019	14%
2019 - 2020	23%
2020 - 2021	11%
2021 - 2022	11%
2022 - 2023	8%

La BGA est plus faible dans les départements dominés par l'élevage bovin.
La BGA est plus élevée dans les départements où la consommation d'azote minéral est importante (72 et 85).



Pression azotée - Synthèse de la campagne 2022-2023

- ***Une bonne représentativité de l'agriculture mais pas de toutes les professions***
 - Continuer l'effort pour impliquer les exploitations spécialisées (équidés, médicinales, maraîchage, fleurs coupées...)
- ***Une pression azotée totale similaire à l'an dernier, et pourtant !***
 - Pression azotée totale : 139 kgN/ha (+1kg/ha)
 - Pression azotée organique continue sa baisse (-2kg/ha), liée à l'érosion des cheptels
 - Pression azotée minérale remonte (+4kg/ha), lié à la décote de l'azote de synthèse
 - Azote exporté supérieur à l'année dernière, meilleurs rendements dus à la météo favorable
 - Balance globale azotée inférieure à l'année dernière, plus d'export pour des apports similaires
- ***Tendances de la pression azotée sur 6 ans***
 - Pression azotée organique en baisse régulière et constante
 - Pression azotée minérale fluctue en fonction du cours de l'azote et du contexte météo
 - Balance globale azotée en baisse dans tous les départements et à échelle régionale
 - Des tendances qui varient selon l'activité principale majoritaire des exploitations

SUIVI DES MESURES DU PAR NITRATES

Source des informations

Données issues des contrôles

- Services DDT(M), SD-OFB, DD-(CS)PP
- Contrôles : conditionnalité ou spécifiques PAR, aléatoires ou ciblés (ZAR, etc.) ⇒ Au total en 2023, 921 contrôles réalisés par les services à double fin (PAR et conditionnalité PAC)
- Mesures contrôlées : réglementation nitrates (PAN, PAR)

Données issues de la télédéclaration (campagne 2021/2022)

- Données télédéclarées

⇒ **Analyse qualitative des données – Zoom sur quelques mesures** : il s'agit des principaux constats issus des données communiquées par les services de contrôle, l'objectif étant d'identifier les mesures du PAR sur lesquelles il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des exploitants. Il n'est pas possible de faire une comparaison entre les différentes années (pas les mêmes exploitations contrôlées, pas les mêmes ciblage de territoires, etc.), ni de généraliser à toute la région.

Typologie des anomalies rencontrées lors des contrôles

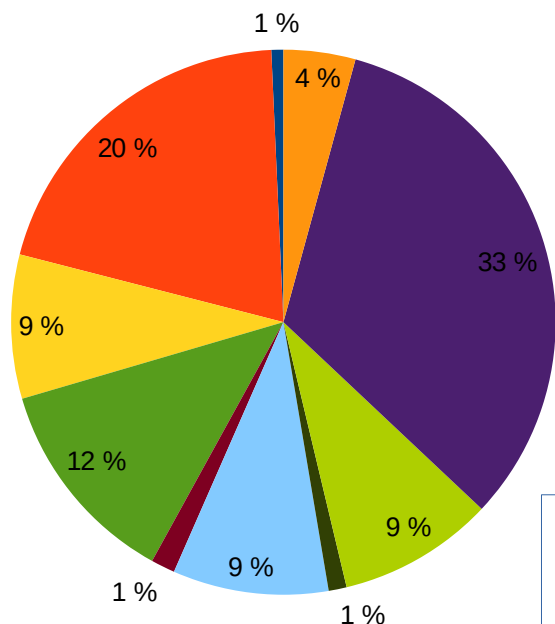
IMPORTANT : Cette typologie est basée sur un retour qualitatif des contrôles effectués.

Les valeurs présentées sont à considérer en tant qu'ordre de grandeur et non comme absolues.

Pas peu d'anomalie couverts $\Rightarrow$ à relier avec le contexte météo ?

Les 5 anomalies qui reviennent le plus souvent :

- « Autres mesures » spécifiques au PAR (voir diapos suivantes) ;
- Stockage des effluents d'élevage ;
- Absence d'analyse de sol ;
- Bande enherbée
- Equilibre de la fertilisation



Base : 281 anomalies remontées

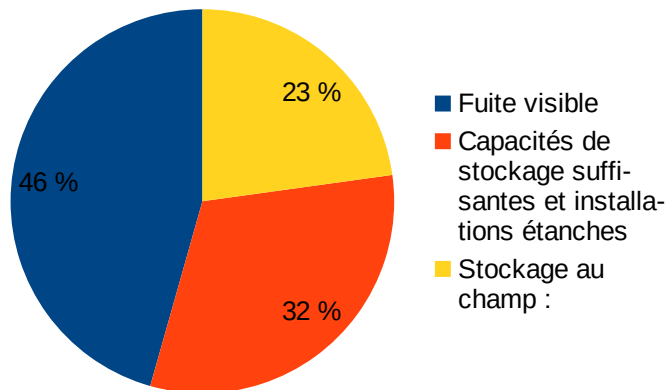
- | | |
|--|--|
| ■ I. Périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés | ■ VI. Conditions d'épandage des fertilisants azotés |
| ■ II. Prescriptions relatives au stockage des effluents d'élevage | ■ VII. Couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses |
| ■ III. Limitation de l'épandage des fertilisants azotés afin de garantir l'équilibre de la fertilisation | ■ VIII. Couverture végétale permanente le long des cours d'eau, sections de cours d'eau et plans d'eau de plus de dix hectares |
| ■ IV. Réalisation de l'analyse obligatoire de sol | ■ IX. Autres mesures |
| ■ V. Modalités de calcul de la quantité maximale d'azote contenue dans les effluents d'élevage | ■ X. Mesures relatives aux ZAR |

Point sur les contrôles 2024 : Principales anomalies

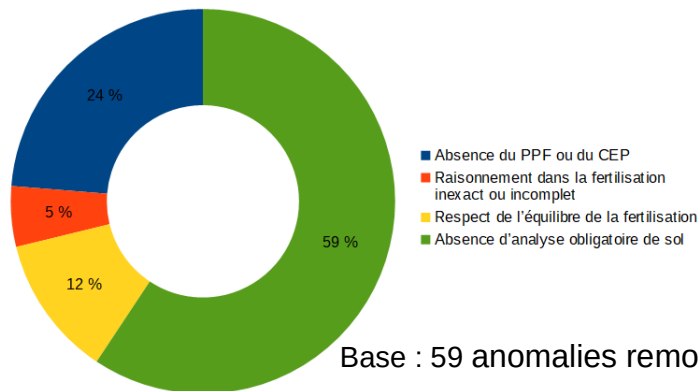
1. Prescriptions relatives au stockage des effluents d'élevage

Principaux problèmes rencontrés

- Fuites visibles
- Capacités de stockage insuffisantes et installations non-étanches



Base : 57 anomalies remontées



Base : 59 anomalies remontées

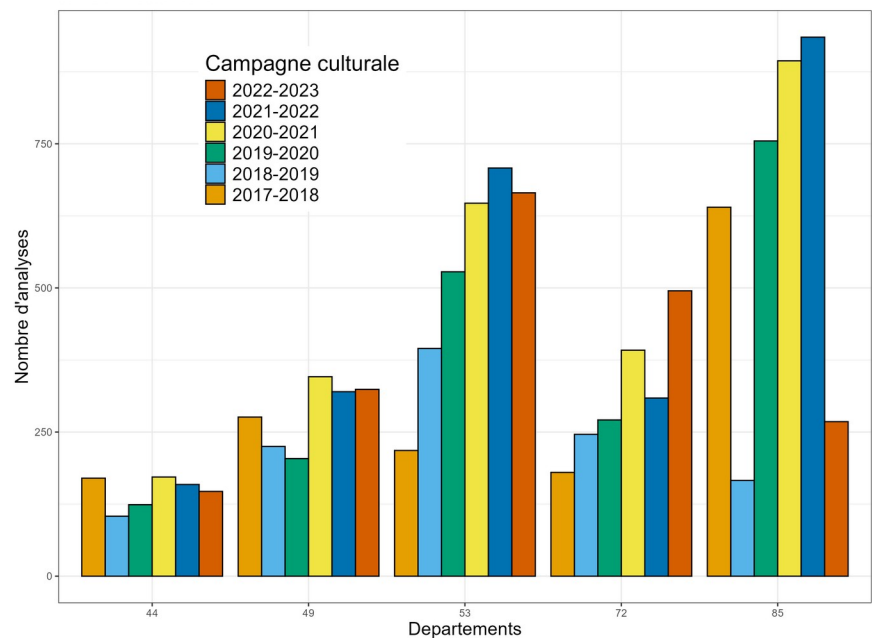
2. Limitation de l'épandage des fertilisants azotés afin de garantir l'équilibre de la fertilisation

Principaux problèmes rencontrés

- Absence de PPF/CEP
- Absence d'analyse de sol

Focus sur les réseaux RSH et le nombre de mesures de RSH déclarées

Une baisse du nombre de RSH déclaré, notamment en Vendée. Un nombre de RSH déclaré provenant majoritairement des prestataires mais restant très inférieur au nombre d’exploitants concernés.



Campagne culturelle	Nb total RSH déclaré	Part des prestataires
2017-2018	1484	41 %
2018-2019	1136	38 %
2019-2020	1882	65 %
2020-2021	2451	75 %
2021-2022	2431	78 %
2022-2023	1899	76 %

NB : 1231 parcelles réceptionnées par la CAPL pour la synthèse annuelle des RSH – céréales à pailles

Adaptations à l'obligation de couverture hivernale en 2022-2023

Une surface en adaptation similaire à la campagne précédente (10 848 ha). La principale adaptation concerne le taux d'argile, presque exclusivement mobilisée en Vendée, comme pour les campagnes précédentes.

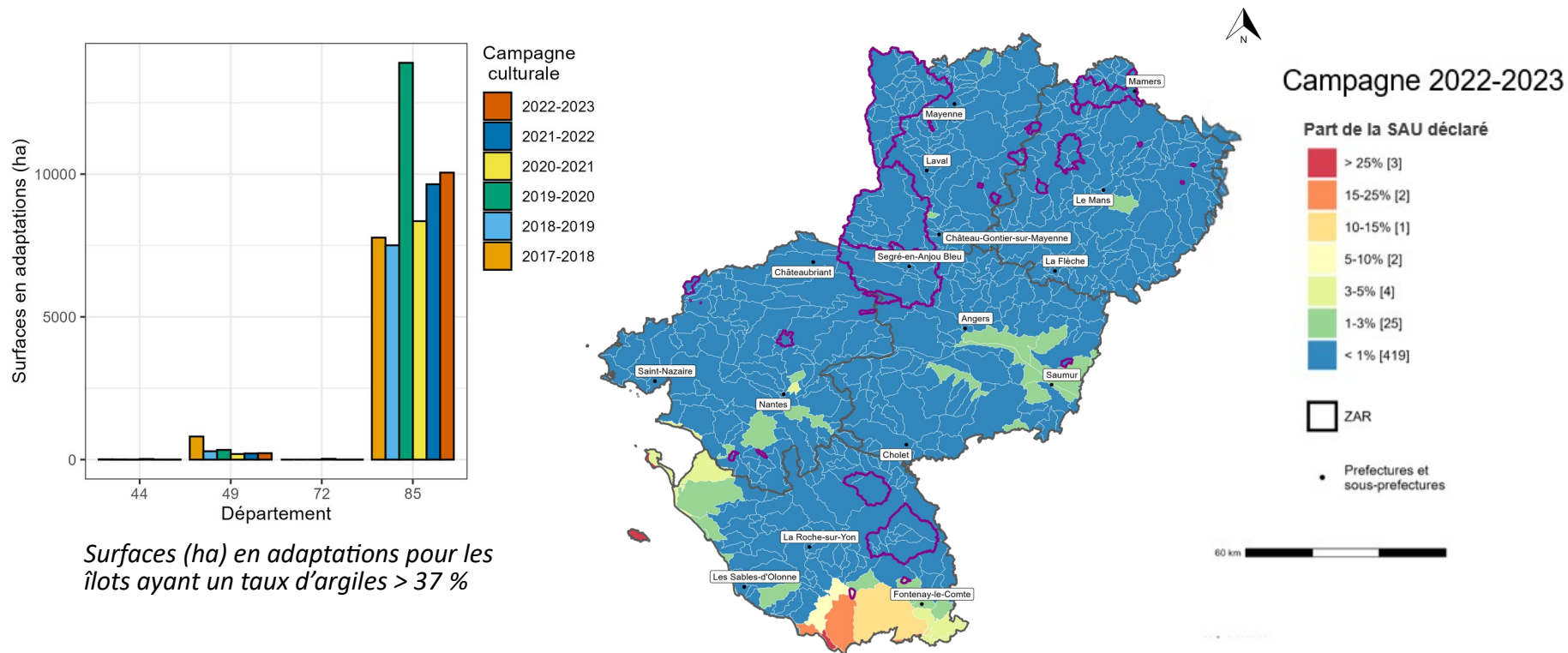
Adaptations	44	49	53	72	85	region
taux d'argile > 37%	63	250	109	5	10110	10537
Pomme de terre de Noirmoutier	0	0	0	0	312	312
récolte après le 20 octobre	71	56	0	2	12	141
culture de légumes primeurs	44	25	0	0	26	95
culture porte graine	0	0	5	5	0	10
Chaumes de cereale - zone Natura 2000	0	0	0	0	2	2
Destruction anticipée : légumes primeurs	0	0	0	0	513	513
Destruction anticipée : taux d'argile > 25%	0	77	0	0	217	294

0,6 % des surfaces
déclarées en
2022-2023

Surfaces (ha) déclarées sans couverture hivernale durant la campagne 2022-2023

Adaptations à l'obligation de couverture hivernale en 2022-2023

Des adaptations pour taux d'argile > 37 % principalement utilisées en Vendée (Marais Poitevin et Marais Breton)

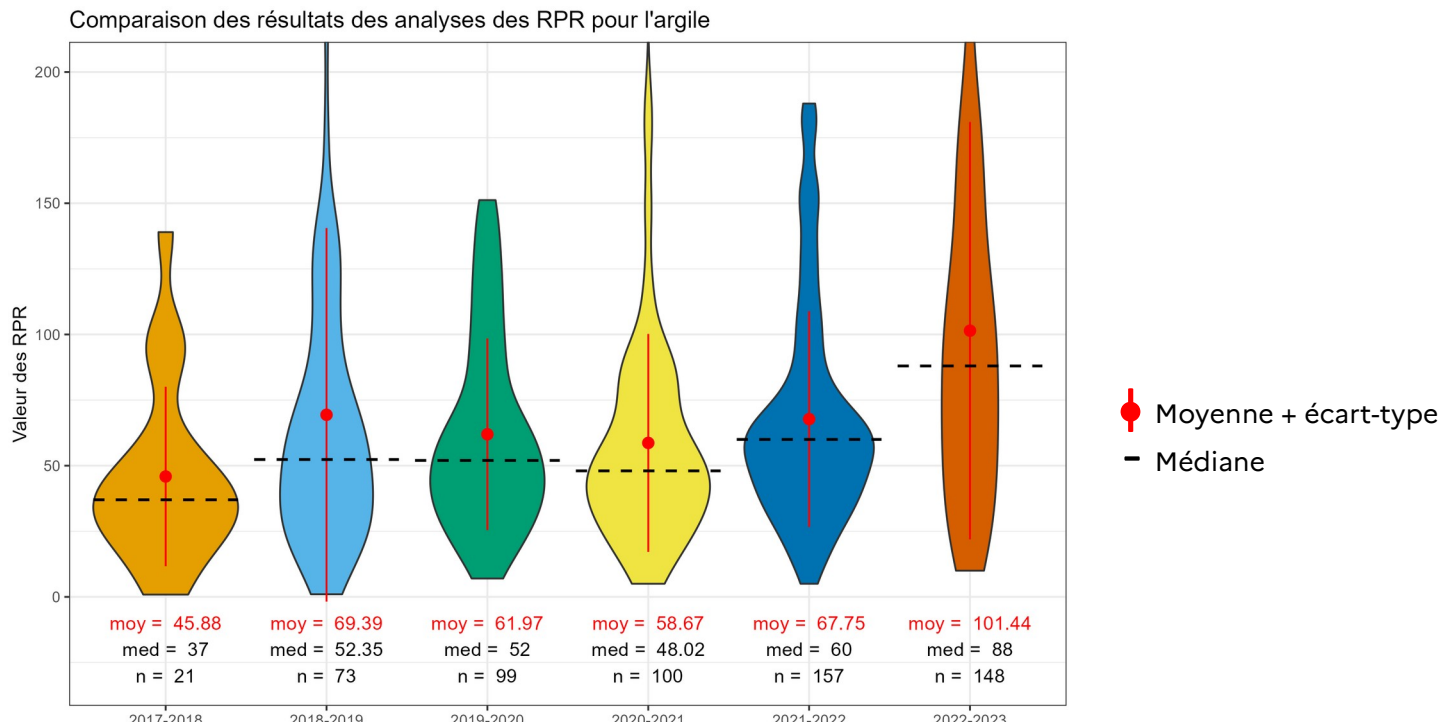


Surfaces (ha) en adaptations pour les îlots ayant un taux d'argiles > 37 %

Part de la SAU adaptée : toutes adaptations confondues

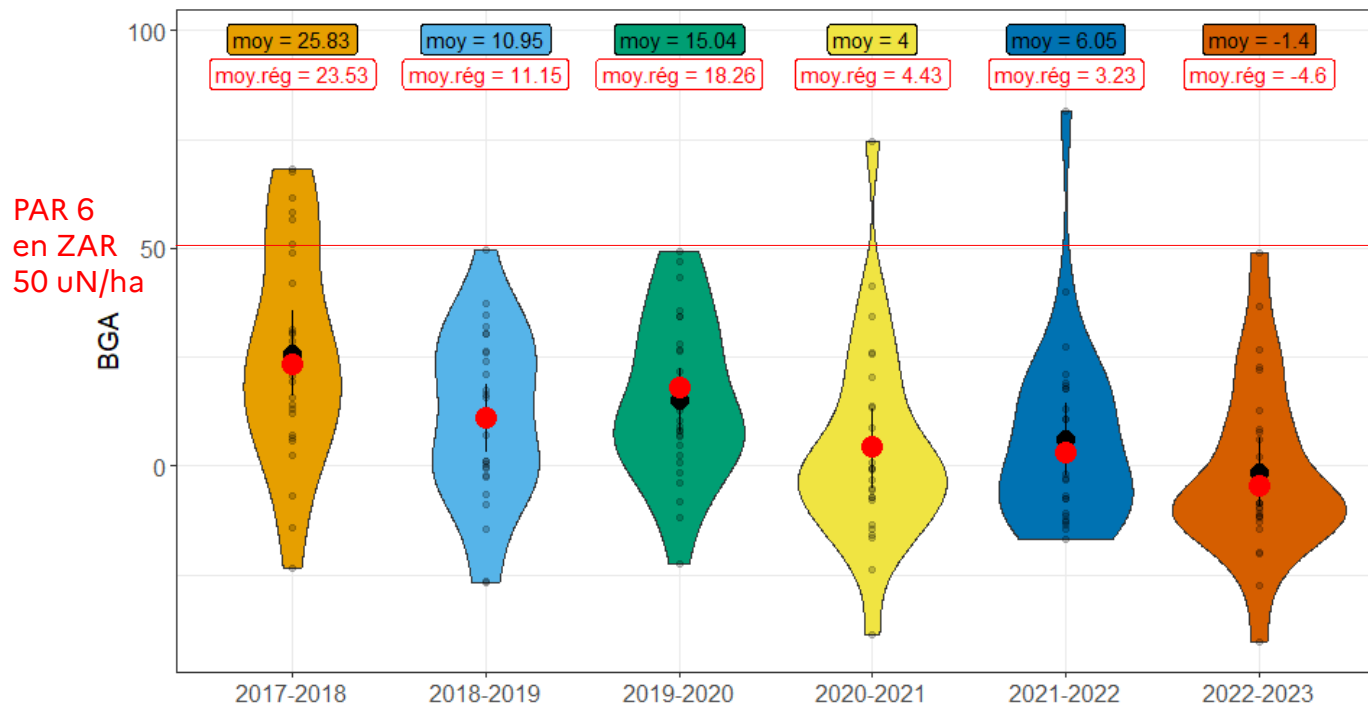
Reliquat-Post-Récolte - Adaptations pour taux argile >37%

Augmentation constante du nombre de RPR transmis durant les 5 premières campagnes mais baisse en 2022-2023. Valeurs relativement stable de 2018 à 2022, plus élevées et plus étalées pour la campagne 2022-2023



Balance Globale Azotée en Zones d'Actions Renforcées

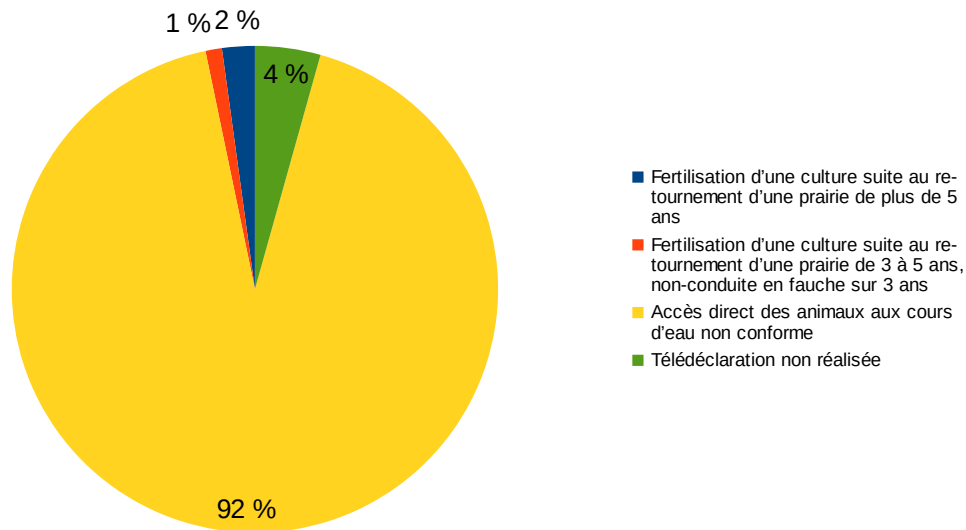
La BGA ne présente pas de différence entre les 27 ZAR et le reste du territoire régional. En 2022-2023 on observe une concentration des valeurs moyennes des 27 ZAR autour de la moyenne régionale.



Autres mesures

Principaux problèmes rencontrés

- Accès direct des animaux aux cours d'eau non-conforme



IMPORTANT : Cette identification est basée sur un retour qualitatif des contrôles effectués.

Cette indication est donnée comme ordre de grandeur et non comme absolue.

Base : 92 anomalies remontées

Points de vigilance

- Difficulté d'assurer un suivi fiable de la mise en œuvre des PAN/PAR au regard de la récurrence des dérogations accordées au niveau départemental : enjeu d'avoir un suivi

Objet de dérogation	44	49	53	72	85
Couverts	630	600	836	400	975
Épandages	37	120	124	20	30

- Enjeu de développer le suivi du reliquat azoté entrée hiver (= début drainage) : bon indicateur du risque de lixiviation. Valorisation via la télédéclaration pour les exploitants en ZAR qui auront opté pour le REH.
+ Expérimentation envisagée sur une AAC de la région

Temps d'échange

Principales conclusions et perspectives

- **Corrélation entre les résultats sur la qualité de l'eau et la pression azotée** : Echanges sur les possibilités et difficultés (variations pédoclimatiques, recueil de la donnée à échelle communale ou BV) d'établir cette corrélation.
⇒ Approfondir cet aspect du suivi nitrates, notamment via la poursuite de la collecte/valorisation de données et le suivi des REH pour établir des liens entre qualité de l'eau et pratiques.
- **Reliquats** : Données insuffisantes à ce jour pour être analysées dans le cadre du suivi. Suivi des reliquats déjà en cours ou à venir sur plusieurs AAC (Villeneuve (85), Machecoul (44) et Nort-sur-Erdre (44), et Oudon (53))
⇒ Poursuivre la réflexion concernant l'opportunité et la faisabilité d'un observatoire régional des reliquats azotés (pour la compilation et analyse des données de reliquats issues du PAR7 nitrates, MAEC, captages prioritaires, Cteau).
- **Dérogations** : Même si dans certains départements, une « Démarche simplifiée » a été mise en place momentanément, le suivi des dérogations accordées n'a pas été généralisé à l'ensemble des départements. Il est rappelé l'importance de pouvoir suivre ces dérogations qui sont un indicateur de mise en œuvre du PAR.
- **Mise à jour du format de la télédéclaration** : Campagne de télédéclaration 2023-2024 en ligne depuis novembre 2024. L'enquête mise à jour vis à vis du PAR 7 sera déployée en novembre 2025. La chambre d'agriculture souligne la problématique de mise à jour des outils des prestataires vis à vis des informations réglementaires demandées.
⇒ transmission du projet de mise à jour du format de télédéclaration aux prestataires pour avis courant décembre (reporté au 17 janvier).



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Merci pour votre attention -